



TABLEAU DE BORD DU SDAGE-PDM 2016-2021

Etat mi-parcours 2018

Plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour-Garonne



BASSIN ADOUR-GARONNE

NOTRE AVENIR
PASSE PAR L'EAU!



COMITÉ DE BASSIN
ADOUR-GARONNE

SUIVI DU PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Etat initial 2018



SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
AIDE À LA LECTURE	1
LE TABLEAU DE BORD DU SDAGE, DU PDM ET DU PACC	2
LES POINTS À RETENIR POUR L'ETAT A MI PARCOURS 2018	3
LE CONTEXTE DU BASSIN ADOUR-GARONNE	5
BILAN DES PRÉCIPITATIONS 2018.....	5
RÉPARTITION DES GRANDS TYPES D'OCCUPATION DU SOL	6
RÉPARTITION DE LA POPULATION COMMUNALE	7
ETAT DES EAUX	8
ETAT DES EAUX ET ATTEINTE DES OBJECTIFS DU SDAGE.....	8
ORIENTATION A CRÉER LES CONDITIONS DE GOUVERNANCE FAVORABLES	10
STRUCTURES DE GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES	11
DÉVELOPPEMENT DES SAGE ET DES DÉMARCHES TERRITORIALES	12
DÉVELOPPEMENT DES SAGE ET DES DÉMARCHES TERRITORIALES	13
RÉCUPÉRATION DES COÛTS PAR SECTEUR ÉCONOMIQUE	14
RÉPARTITION DE LA CONTRIBUTION DE L'AGENCE AUX OBJECTIFS DU SDAGE	15
ORIENTATION B REDUIRE LES POLLUTIONS	16
CONFORMITÉ AUX EXIGENCES D'ÉQUIPEMENT DES EAUX RÉSIDUAIRES URBAINES ET CONNAISSANCE DES PRESSIONS DOMESTIQUES.....	17
CONFORMITÉ AUX EXIGENCES D'ÉQUIPEMENT DES EAUX RÉSIDUAIRES URBAINES ET CONNAISSANCE DES PRESSIONS DOMESTIQUES.....	18
RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE SUBSTANCES DANGEREUSES	19
REJETS DES INDUSTRIELS	20
GESTION DES REJETS PAR TEMPS DE PLUIE.....	21
PROTECTION DES CAPTAGES ET RÉALISATION DES PLANS D'ACTION.....	22
PROTECTION DES CAPTAGES ET RÉALISATION DES PLANS D'ACTION.....	23
POLLUTION PAR LES NITRATES AU TITRE DE LA DIRECTIVE NITRATES	24
POLLUTION PAR LES PHYTOSANITAIRES DE TOUTES ORIGINES	25
VENTES DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES.....	26
MISE EN ŒUVRE DU PLAN ECOPHYTO II.....	27

SURFACE EN FORÊT.....	28
ETAT DES EAUX DE BAINADE.....	29
CLASSEMENT DES ZONES CONCHYLICOLES	30
CONTRIBUTION À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DES EAUX MARINES FIXÉS DANS LE CADRE DE LA DIRECTIVE CADRE STRATÉGIE POUR LE MILIEU MARIN.....	31

ORIENTATION C AMÉLIORER LA GESTION QUANTITATIVE..... 32

VOLUMES PRÉLEVÉS EN EAU SUPERFICIELLE ET EN EAU SOUTERRAINE ET LEUR VENTILATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ.....	33
CONSOUMMATIONS NETTES PAR TYPE D'USAGE	34
OBJECTIFS DE QUANTITÉ AUX POINTS NODAUX	35
COUVERTURE DES ZONES DE RÉPARTITION DES EAUX PAR DES ORGANISMES UNIQUES DE GESTION COLLECTIVE	36
MOYENS POUR RESTAURER L'ÉQUILIBRE QUANTITATIF (ÉCONOMIES D'EAU, RÉSERVES EXISTANTES ET CRÉATION DE RÉSERVES).....	37
MOYENS POUR RESTAURER L'ÉQUILIBRE QUANTITATIF (ÉCONOMIES D'EAU, RÉSERVES EXISTANTES ET CRÉATION DE RÉSERVES).....	38
GESTION DES CRISES SÉCHERESSE.....	39

ORIENTATION D PRÉSERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES : ZONES HUMIDES, LACS, RIVIÈRES..... 40

IMPACT DES ÉCLUSÉES	41
RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE.....	42
RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE.....	43
ENTRETIEN ET RESTAURATION DES COURS D'EAU	44
FRÉQUENTATION DES COURS D'EAU PAR LES POISSONS MIGRATEURS BASSIN ADOUR – CÔTIERS LANDAIS	45
FRÉQUENTATION DES COURS D'EAU PAR LES POISSONS MIGRATEURS BASSIN GARONNE, DORDOGNE, CHARENTE, SEUDRE, LEYRE	46
ZONES HUMIDES	47
ESTIMATION DE LA SURFACE ARTIFICIALISÉE	48
SURFACE DÉCLARÉE EN INFRASTRUCTURES AGRO-ÉCOLOGIQUES	49
SURFACE TOUJOURS EN HERBE	50
DISPOSITIONS COMMUNES SDAGE-PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION	51

Thématique des indicateurs

Restauration de la continuité écologique

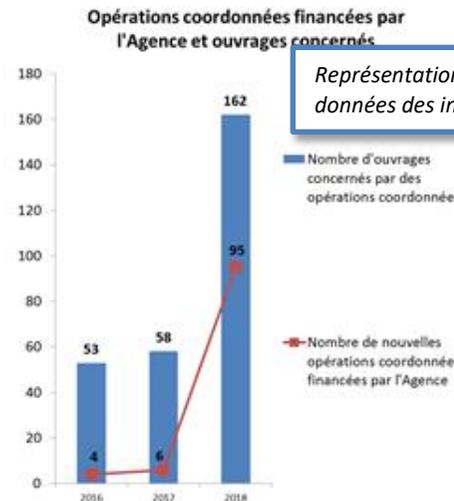
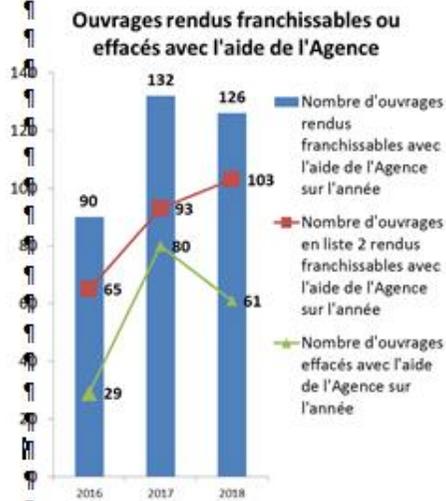
Indicateur Bassin ou National ou Plan d'Adaptation au Changement Climatique



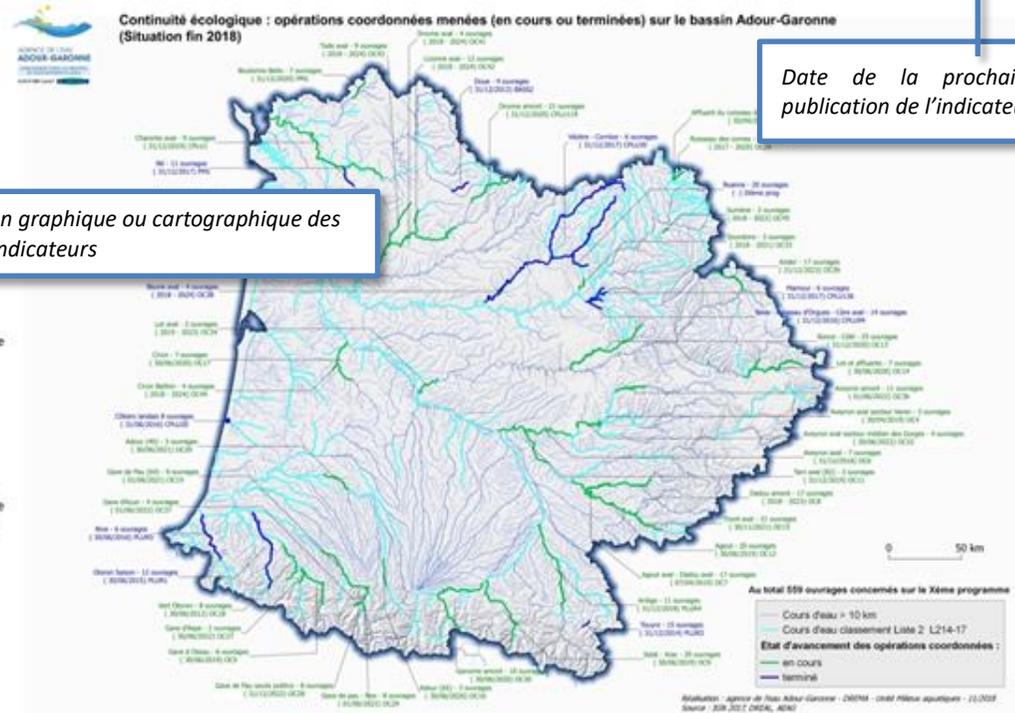
Descriptif de la thématique et indicateurs qui la décrivent

Dans cette thématique, on suit la restauration de la continuité écologique des cours d'eau en comptabilisant le nombre d'ouvrages rendus franchissables sur des cours d'eau classés en liste 2 au titre de l'article L.214-17 (dont ceux par effacement) avec l'aide de l'Agence de l'eau. L'autre indicateur renseigne sur les opérations coordonnées* engagées avec l'aide de l'Agence de l'eau.

Date de la prochaine publication de l'indicateur



Représentation graphique ou cartographique des données des indicateurs



Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne

*Opération coordonnée : lorsque plusieurs propriétaires de seuils et barrages sur un même cours d'eau s'engagent à réaliser dans le même calendrier, les études et les travaux visant à rétablir la libre circulation des poissons.

Résultats 2018

Entre 2016 et 2018, 348 ouvrages ont été rendus franchissables pour la continuité écologique avec l'aide de l'agence dont 261 ouvrages situés sur des cours d'eau classés en liste 2. Sur ces 348, 170 ouvrages ont été effacés. Des études réalisables à des travaux ont été financées sur 359 ouvrages. En 2018, 23 opérations coordonnées concernant 162 ouvrages ont été signées. Cela porte à 53 le nombre d'opérations coordonnées sur le bassin, totalisant 473 ouvrages.

Résultats et commentaires

.....Saut de page.....

LE TABLEAU DE BORD DU SDAGE, DU PDM ET DU PACC....

Les objectifs du tableau de bord du SDAGE et du PDM

La disposition A21 du SDAGE 2016-2021 prévoit que sa mise en œuvre soit suivie par un tableau de bord. Ce tableau de bord doit être porté à la connaissance des acteurs de l'eau du bassin et adapté pour une communication vers le public.

- **rendre compte de l'état d'avancement** de la mise en œuvre du SDAGE (progrès accomplis et efforts restant à réaliser) mais également **mesurer l'atteinte des objectifs environnementaux** fixés à l'échéance 2021, notamment 69% de masses d'eau superficielles en bon état écologique ;
- évaluer les performances de l'action publique en étant un des **outils de pilotage du SDAGE** pour le comité de bassin et les services de l'Etat, chargés de sa mise en œuvre et engagés vis-à-vis de la commission européenne sur des objectifs environnementaux précis. Il permet d'**identifier les actions qu'il serait nécessaire de réorienter** pour atteindre les objectifs fixés ;
- **informer** et faire partager un diagnostic commun avec des publics divers : élus, usagers, associations, grand public, bureaux d'études... A ce titre, il présente une vision synthétique à partir d'un nombre limité d'indicateurs.

Le tableau de bord du SDAGE-PDM 2016-2021 permet de suivre 28 thématiques : 13 thématiques sont imposées par le niveau national et 15 thématiques présentent plus spécifiquement des enjeux du bassin. L'évolution de ces thématiques est décrite par 48 indicateurs, dont 18 décrivent spécifiquement des nouveautés du SDAGE (gestion du temps de pluie, plan écophyto, plan d'action pour la gestion quantitative, suivi du milieu marin, plan de gestion des risques inondation,...).

L'intégration du suivi du PACC dans le tableau de bord

Etant donné que le PACC (plan d'adaptation au changement climatique) a vocation à nourrir les documents de planification comme le SDAGE 2022-2027 ou les SAGE, son suivi « quantitatif » par des indicateurs de réalisation/résultats est intégré au tableau de bord du SDAGE-PDM 2016-2021. L'objectif principal de ce suivi est de mesurer la capacité effective du PACC à créer une réelle incitation à agir, et d'évaluer le rythme de mise en œuvre des mesures les plus structurantes à l'échelle du bassin Adour Garonne au travers des évolutions annuelle et pluri-annuelle des indicateurs.

Les producteurs de données

Les services producteurs des données, qui fournissent les éléments nécessaires à la réalisation du tableau de bord, sont l'Agence de l'eau Adour-Garonne, les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), l'Agence Régionale de Santé (ARS), les Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDT-M), l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) et l'IFREMER.

Cette troisième édition du tableau de bord, renseignée à partir des données disponibles au 31 décembre 2018 (soit, selon les indicateurs, des données 2017 ou 2018), présente une vision à mi parcours de la mise en œuvre du SDAGE et du PDM 2016-2021.

Cette édition intègre également les indicateurs définis pour suivre la mise en œuvre du plan d'adaptation au changement climatique du bassin validé par le comité de bassin en juillet 2018.

LES POINTS À RETENIR POUR L'ETAT A MI PARCOURS 2018

Sur de nombreuses thématiques, un état à mi parcours qui continue à démontrer des résultats satisfaisants des actions menées :

- dans le domaine de la **gouvernance** :
 - le bassin est couvert à 71% par des SAGE : **13 des 16 SAGE identifiés comme nécessaires** dans le SDAGE 2016-2021 sont en cours d'instruction, d'élaboration ou de mise en œuvre fin 2018 et **tous les SAGE à échéance 2017 sont en cours d'élaboration ou mis en œuvre** ;
 - 17 démarches territoriales sont mises en œuvre ;
- en matière de **réduction des pollutions ponctuelles**, on note que :
 - **93% des systèmes d'assainissement collectif de plus de 2 000 EH** sont conformes à la directive eaux résiduaires ;
 - **100% des 750 masses d'eau subissant de fortes pressions domestiques** ont été **analysées** pour améliorer la connaissance de cette pression ;
 - **72% des systèmes d'assainissement de plus de 2 000 EH** transmettent leurs résultats d'**autosurveillance des déversoirs d'orage**.
- **97% des 91 captages prioritaires** du SDAGE 2016-2021 disposent d'une **aire d'alimentation de captage** et **55** d'entre eux font l'objet d'un **plan d'action territorial validé** fin 2018 ;
- sur la **réduction des produits phytosanitaires, plus de 12 000 exploitations agricoles**, soit 11% des exploitations du bassin, **sont engagées fin 2017 dans différents réseaux** : agriculture biologique, DEPHY, réseau 30 000, GIEE ;
- **plus de 93% des sites de baignade** présentent une **qualité conforme** aux exigences européennes en 2018 ;
- sur la **gestion quantitative**, on constate que **les objectifs de débit ont été satisfaits sur 56 points nodaux sur les 65** du bassin fin 2018 ;
- dans le domaine de la **restauration et l'entretien des cours d'eau** :
 - on observe une **stabilisation des linéaires gérés** (73% du linéaire des cours d'eau de plus de 10 km fin 2018) et une **diminution du nombre de structures de gestion des cours d'eau** (162 fin 2018) du fait de leur regroupement ;

- le bassin compte **53 opérations coordonnées de restauration de la continuité écologique** des cours d'eau, rassemblant **473 ouvrages fin 2018. 23 opérations concernant 162 ouvrages** ont été signées en 2018. Au total **348 ouvrages ont été rendus franchissables entre 2016 et 2018** (dont 261 situés sur des cours d'eau classés en liste 2).

...mais des efforts à poursuivre sur de nombreux sujets :

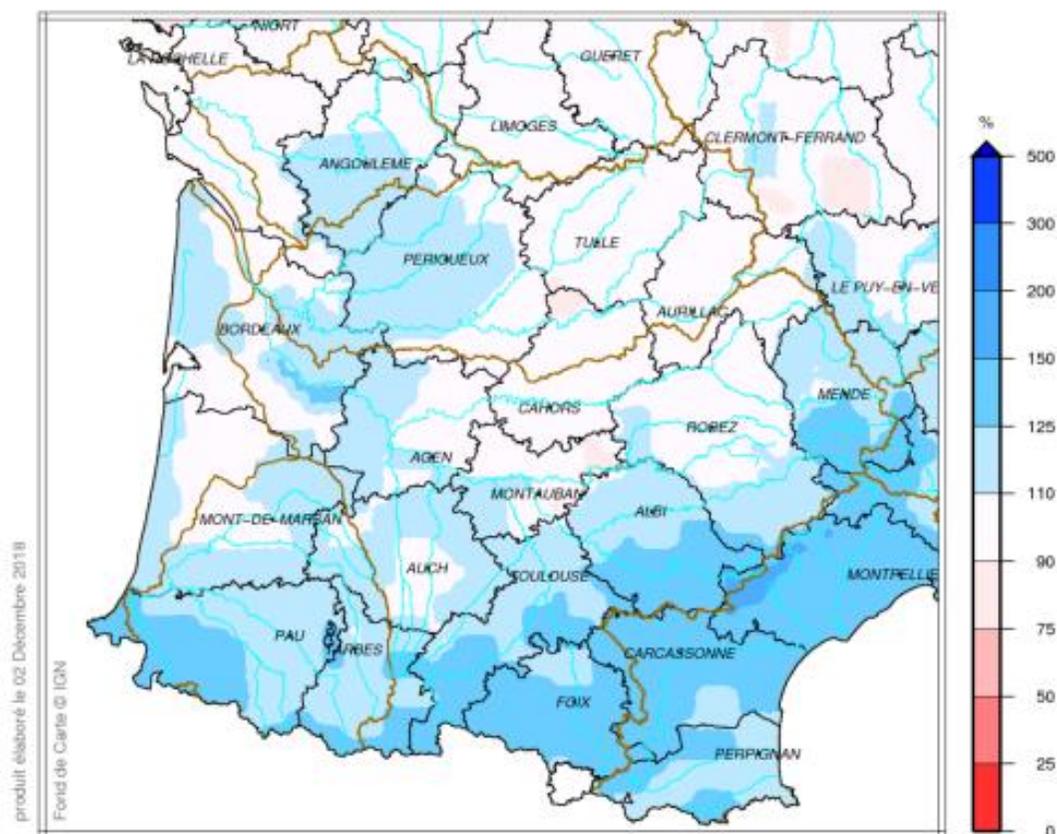
- pour la **gouvernance**, on constate que la structuration en EPTB sur les territoires prioritairement visés par le SDAGE **n'a pas eu d'avancement notable en 2018**, hormis les points suivants :
 - sur le territoire **Tarn-Aveyron**, une convention de coopération entre les syndicats mixtes et l'accord de principe des conseils départementaux sur une organisation à cette échelle ;
 - sur le territoire **Garonne-Ariège-Rivières de Gascogne**, un accord des partenaires de la nécessité d'une gouvernance à cette échelle mais une divergence sur les modalités pour y parvenir ;Par ailleurs, les démarches de gestion concertée demandées sur les 3 nappes souterraines ciblées par le SDAGE bénéficient de quelques avancées mais n'ont pas fait l'objet d'une formalisation fin 2018 ;
- en matière de **lutte contre les pollutions diffuses**, on observe que la qualité des rivières et des eaux souterraines reste impactée par la présence de molécules phytosanitaires ;
- la **qualité microbiologique des zones de production conchylicoles** est globalement moyenne pour tous les types de coquillages (non fousseurs - huîtres, moules, etc. - et fousseurs - palourdes, coques, etc.) ;
- sur la **gestion quantitative** :
 - les **débites de crise** ont été **franchis sur 7 points nodaux** du bassin et **23% du bassin** a été **soumis à des mesures de restriction totale** en lien avec des conditions pluviométriques particulièrement faibles ;
 - **2 projets de territoires pour la gestion de l'eau** dont le plan d'action a été validé fin 2018 sur les 9 engagés sur le bassin ;
- quant aux **poissons migrateurs**, on a observé en 2018 **une stabilité voire une diminution des effectifs de saumons** selon les bassins, une **situation difficile pour les lamproies et les aloses** et une **augmentation significative pour les anguilles** liée aux conditions hydro-climatiques ;
- sur la gestion des risques d'inondation, **16 stratégies locales de gestion de ces risques sont approuvées** sur les 18 prévues du bassin fin 2018.

Le suivi du PACC débute lors de ce suivi à mi-parcours du SDAGE-PDM 2016-2021

Adopté en 2018, le plan a vocation à se déployer sur les territoires à partir de 2019. Pour voir si le PACC est source de déclenchement de l'action, il convient d'apporter des éléments sur le rythme et les tendances : certains indicateurs annuels seront comparés à l'avenir à une base initiale que peut représenter cette année 2018.

LE CONTEXTE DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Bilan des précipitations 2018



Source : Météo France

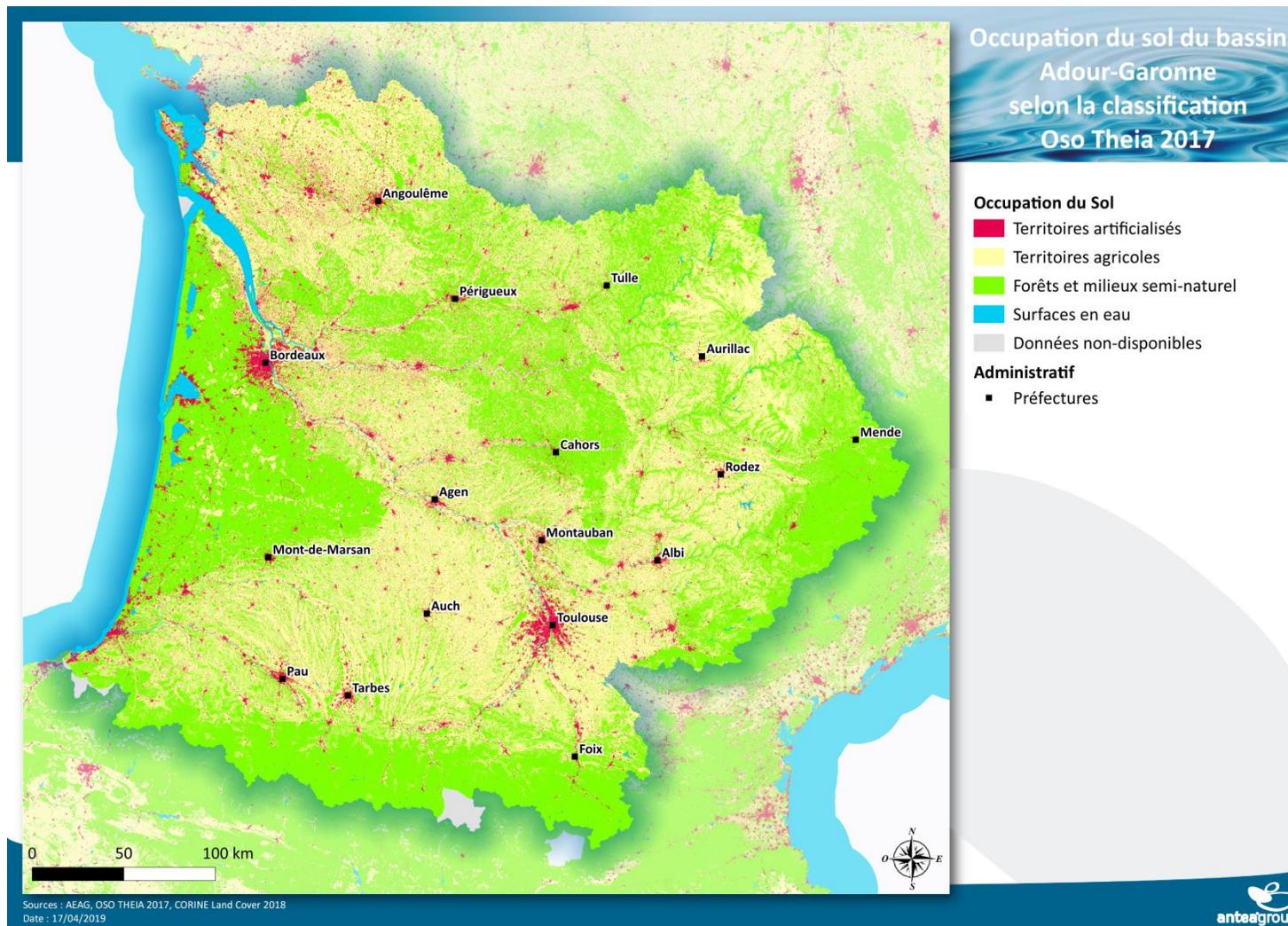


Bassin Adour-Garonne
Rapport à la normale 1981/2010 du cumul de précipitations
De Novembre 2017 à Octobre 2018

Malgré une fin d'année hydrologique sèche, les fréquents excès pluviométriques de décembre 2017 à juillet 2018 font de l'année hydrologique 2018 une année plus arrosée que la moyenne sur le sud et l'ouest du bassin Adour-Garonne. Dans les Pyrénées et jusqu'aux Cévennes, les excédents atteignent 30-40%. Sur le nord-est de la région en revanche (de l'Agenais au Massif Central), l'équilibre est atteint entre les excédents et les déficits.

L'étiage 2018 s'est installé tardivement sur le bassin et a été moins sévère qu'en 2017. Toutefois, il confirme la tendance de ces dernières années avec un étiage automnal marqué et prolongé jusqu'en décembre.

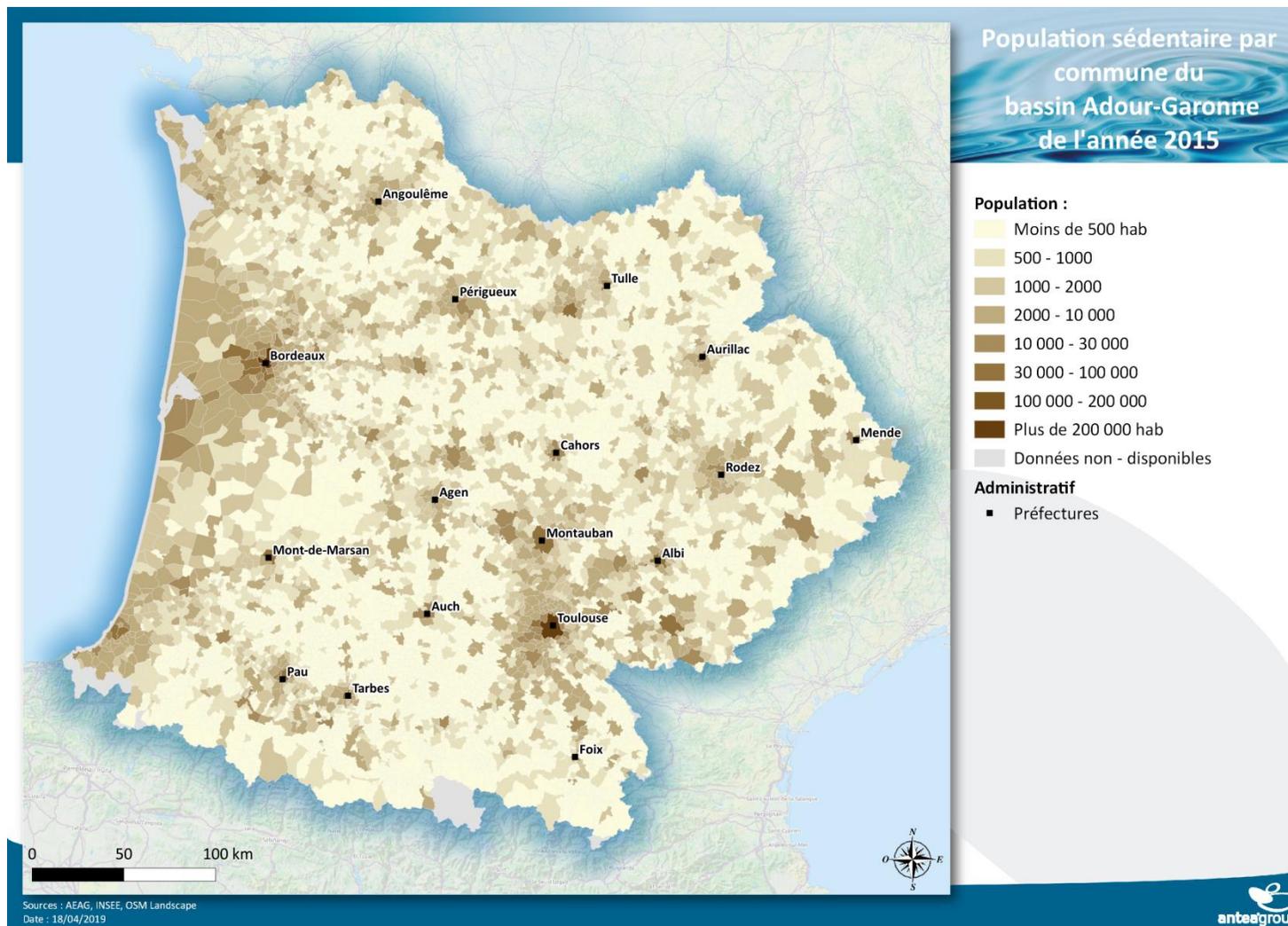
Répartition des grands types d'occupation du sol



Sources : Oso Theia 2017 - Corine Land Cover 2018

L'occupation du sol du bassin Adour-Garonne n'a pas évolué de manière significative. Etablie sur la base des données d'Oso Théia de 2017 et de Corine Land Cover de 2018, elle montre que le bassin reste peu artificialisé (6%), riche en forêts et milieux semi naturels (45%) et pour moitié en surface agricole (48%).

Répartition de la population communale



Source : INSEE – Recensement 2015

La population totale du bassin en 2015 est de 7,86 millions d'habitants. On observe une concentration démographique sur la frange littorale du bassin mais également en zone urbaine autour des 2 métropoles Bordeaux et Toulouse qui regroupent près de 20% de la population du bassin.

Etat des eaux et atteinte des objectifs du SDAGE



Descriptif

Cette thématique présente l'évaluation de l'état des masses d'eau superficielles et souterraines au regard des objectifs fixés dans le SDAGE 2016-2021.

Pourcentage de masses d'eau en bon état (masses d'eau superficielle et souterraine)

Bassin Adour-Garonne	% bon état écologique	% bon état chimique	% bon état quantitatif
Rivières	43%	97%*	
Lacs	22%	92%	
Littorales	55%	65%	
Souterraines		61%	89%

**Pour les rivières l'état chimique est présenté sans les molécules ubiquistes c'est-à-dire les molécules dont la présence n'est pas reliée à une activité anthropique (HAP, organo-étains, polybromodiphényléthers et mercure)*

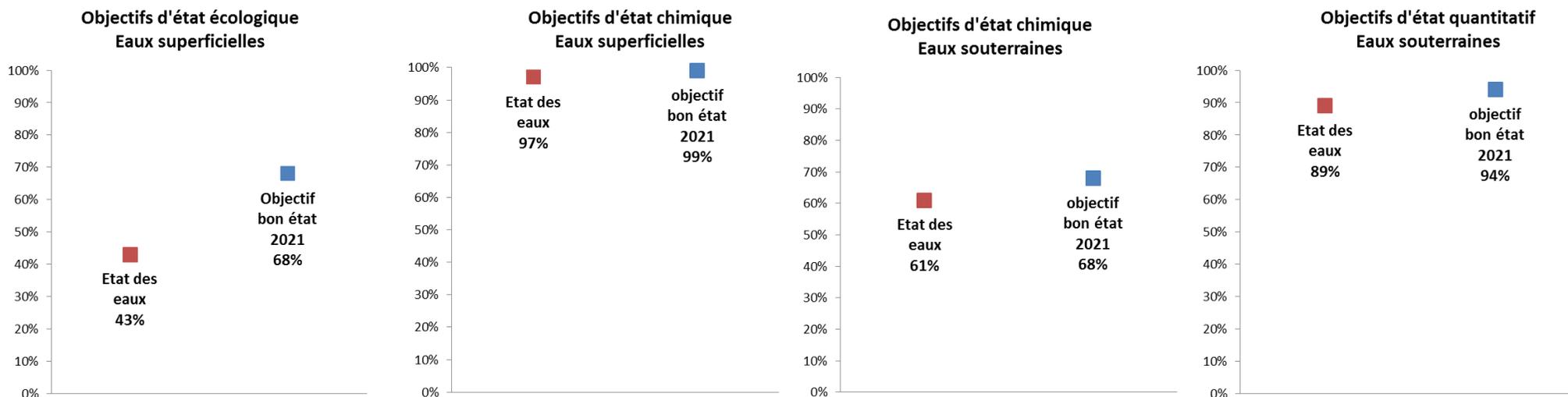
Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne – SDAGE 2016-2021 – décembre 2015

Années de référence: 2013, 2012 et 2013 pour l'état des eaux superficielles – 2007 à 2010 pour l'état des eaux souterraines

Résultats 2015

L'évaluation de l'état actualisé des masses d'eau sera disponible dans le document mis à jour de l'état des lieux qui sera examiné par le comité de bassin en décembre 2019.

Situation vis-à-vis des objectifs fixés en 2021 par le SDAGE 2016-2021 (masses d'eau superficielle et souterraine)



*Pour les rivières l'état chimique est présenté sans les molécules ubiquistes c'est-à-dire les molécules dont la présence n'est pas reliée à une activité anthropique (HAP, organo-étains, polybromodiphényléthers et mercure)

Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne – SDAGE 2016-2021 – décembre 2015

Le SDAGE 2016-2021 a fixé les objectifs suivants pour 2021 :

- 68% en bon état écologique en 2021 **soit environ 700 masses d'eau superficielles supplémentaires à reconquérir,**
- 99% des masses d'eau superficielles devront être en bon état chimique **soit environ 100 masses d'eau supplémentaires à reconquérir.**

CRÉER LES CONDITIONS DE GOUVERNANCE FAVORABLES

Une politique de l'eau cohérente et menée à la bonne échelle.

Cette orientation se traduit par 4 objectifs :

- Mieux gérer l'eau au niveau local et rationaliser les efforts,
- Renforcer les connaissances et partager les savoirs dans le contexte du changement climatique pour assurer les conditions d'une meilleure gestion des milieux aquatiques,
- Mieux évaluer le coût des actions et leurs bénéfices environnementaux,
- Prendre en compte les enjeux de l'eau dans l'aménagement du territoire.

Prescriptions clés - SDAGE

- Organiser des maîtres d'ouvrage à l'échelle de périmètres cohérents et de taille suffisante pour mutualiser moyens techniques et financiers et imiter le morcellement des actions,
- Développer une culture commune en informant et en sensibilisant pour s'adapter au changement climatique et l'anticiper,
- Optimiser la gestion globale de l'eau dans les documents d'urbanisme.

Exemples d'actions - PDM

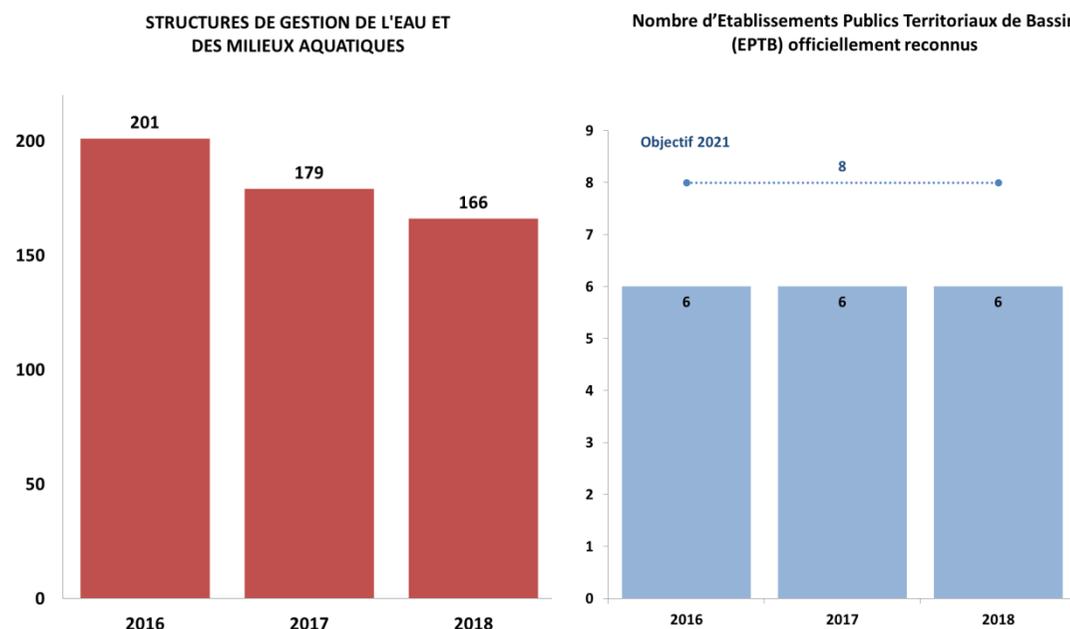
- Mettre en place un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE),
- Organiser une journée de formation sur les enjeux de la qualité de l'eau,
- Réaliser une étude sur l'impact des rejets domestiques.

Les thématiques suivies dans le tableau de bord

- Structures de gestion de l'eau et des milieux aquatiques
- Développement des SAGE et des démarches territoriales
- Récupération des coûts par secteur économique
- Répartition de la contribution de l'Agence aux objectifs du SDAGE

Descriptif

Les indicateurs de cette thématique permettent de suivre l'évolution de la gouvernance sur le bassin, à travers le nombre d'établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) notamment la structuration des EPTB sur les deux territoires visés par le SDAGE 2016-2021 mais également le nombre de structures gestionnaires de cours d'eau bénéficiant d'une aide de l'Agence, permettant ainsi d'avoir une appréciation sur la mobilisation des acteurs de terrain en faveur de la gestion intégrée et concertée.



Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne

Résultats 2018

Sur le bassin, il existe 6 établissements publics territoriaux de bassin situés sur l'Adour, la Charente, la Dordogne, l'Estuaire de la Gironde, le Lot et les nappes profondes de Gironde.

Concernant la structuration en EPTB sur les 2 territoires visés par le SDAGE 2016-2021 :

- Tarn-Aveyron : la structuration en EPTB n'a pas eu d'avancement notable en 2018 malgré de nombreux échanges entre les différents partenaires concernés (départements et syndicats mixtes). On peut noter toutefois, une convention de coopération entre les syndicats mixtes du bassin et l'accord de principe des conseils départementaux sur une organisation à mettre en place à cette échelle,
- Garonne-Ariège-Rivières de Gascogne: la structuration en EPTB n'a pas eu d'avancement notable en 2018. Toutefois, tous les partenaires s'accordent sur la nécessité d'une gouvernance à cette échelle mais les modalités pour y parvenir divergent encore à ce stade.

Fin 2018, 162 maîtres d'ouvrages bénéficiaient d'un accompagnement financier de l'Agence pour mettre en œuvre un programme pluriannuel de gestion des cours d'eau.

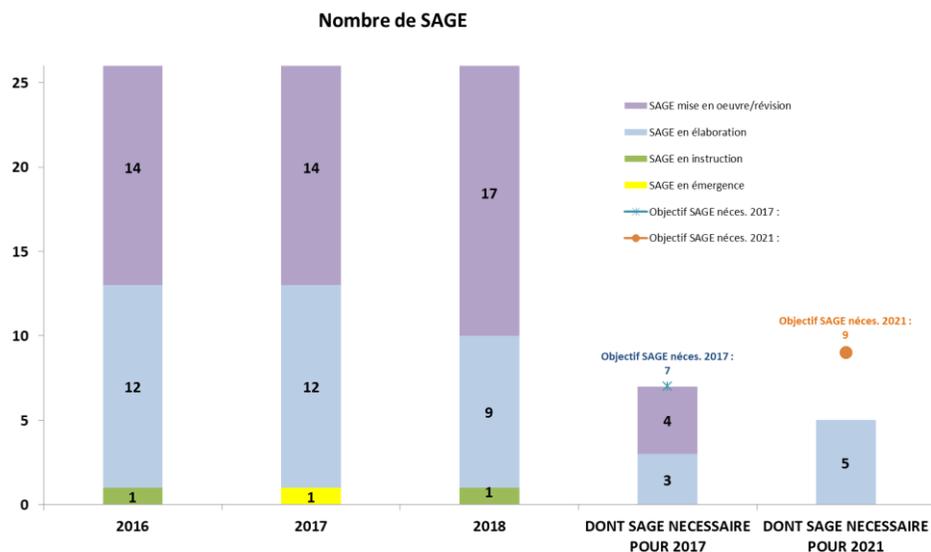
Depuis 2015, l'Agence de l'eau a accompagné près de 50 études de structuration de la gouvernance (terminées ou en cours) à l'échelle de bassins versants principalement en vue de la prise de compétence GEMAPI.

Descriptif

Cette thématique illustre le développement des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et des démarches territoriales (contrats territoriaux et contrats de rivières) sur le bassin en fonction des différentes étapes d'avancement, ce qui permet d'appréhender la progression des actions de gestion intégrée par sous bassin et plus particulièrement pour les 16 SAGE nécessaires définis dans le SDAGE 2016-2021.

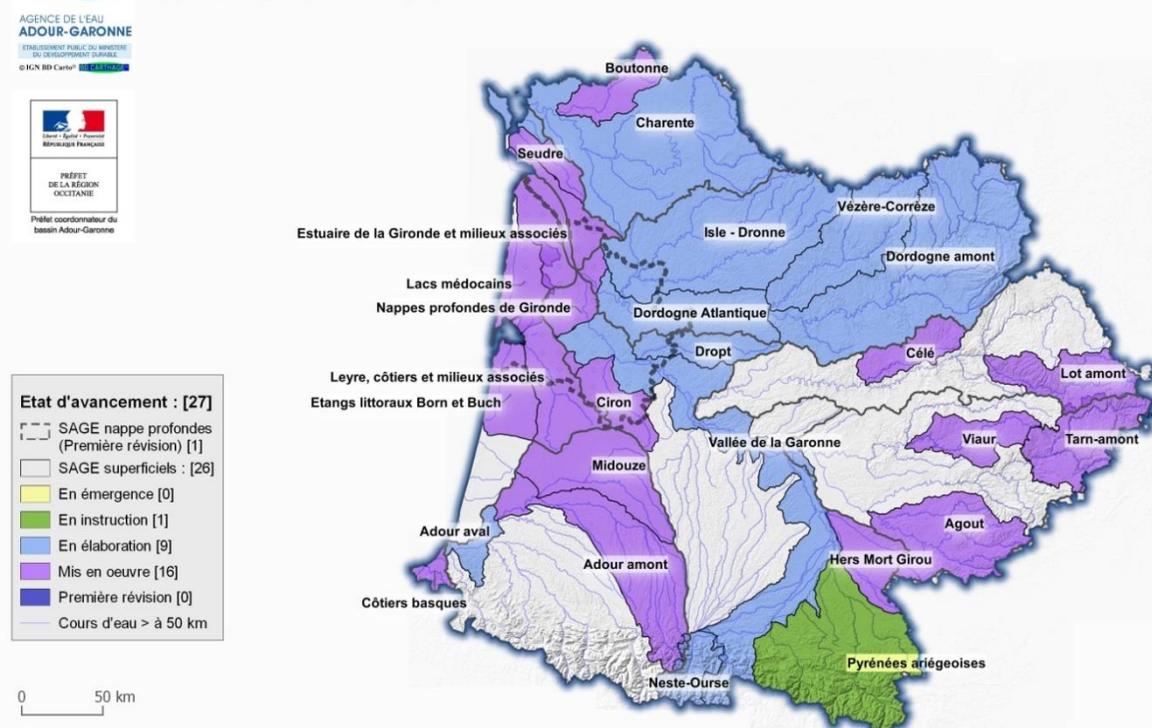
Objectif 2017 : 7 SAGE nécessaires

Objectif 2021 : 9 SAGE nécessaires



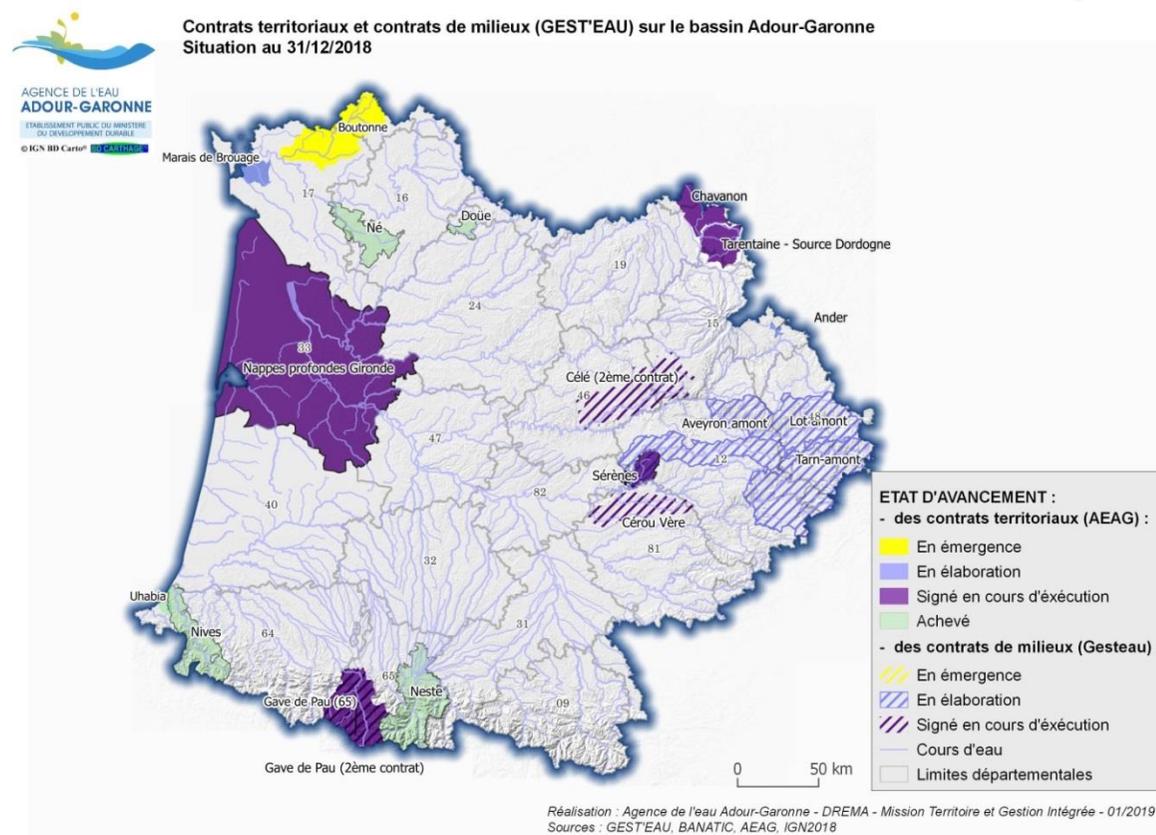
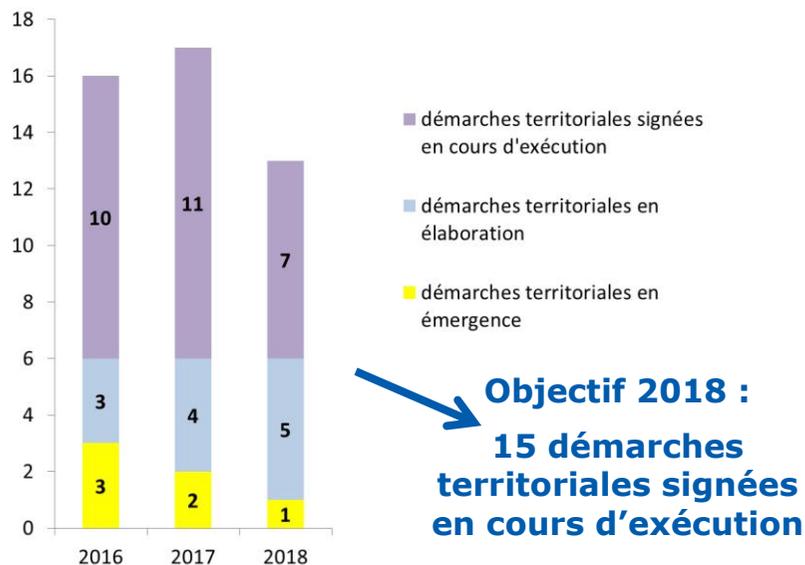
Source : GEST'EAU – Agence de l'Eau Adour-Garonne

Etat d'avancement des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) au 31/12/2018 sur le bassin Adour-Garonne



Réalisation : Agence de l'eau Adour-Garonne - DREMA - Mission Territoire et Gestion intégrée - 01/2019
Sources : IGN 2018, GEST'EAU, AEAG

Nombre de démarches territoriales



Sources : GEST'EAU - Agence de l'Eau Adour-Garonne - BANATIC

Résultats 2018

Fin 2018 :

- 27 SAGE couvrent 71% du bassin Adour-Garonne avec le SAGE Bassins versants des Pyrénées Ariégeoises en phase d'instruction et les arrêtés préfectoraux des SAGE Viaur, Seudre et Hers Mort-Girou pris courant 2018. 13 des 16 SAGE nécessaires du SDAGE 2016-2021 sont en instruction (1 SAGE), en cours d'élaboration (8 SAGE) ou mis en œuvre (4 SAGE). Tous les SAGE nécessaires à échéance 2017 sont en cours d'élaboration ou mis en œuvre. Le dossier argumentaire pour le périmètre du SAGE Neste et Rivières de Gascogne est en cours de rédaction. Seuls les SAGE Nives et Gaves ne se sont pas engagés.

- 17 démarches territoriales sont à différents stades d'avancement sur le bassin dont 6 en préparation, 7 en phase de mise en œuvre et 4 achevés. 3 contrats en préparation sont labellisés contrat de rivière (Aveyron amont, Lot amont, Tarn amont).

Concernant le développement de gestion concertée sur les eaux souterraines, les 3 nappes ciblées dans le SDAGE 2016-2021 (éocène-jurassique-crétacé du Périgord agenais, sables infra-molassiques et infra-toarcien nord aquitaine) bénéficient de quelques avancées (le SAGE Charente prévoit une disposition sur la protection de la nappe infra-toarcien) mais n'ont pas formalisé l'engagement de démarches fin 2018.



Descriptif

Cette thématique s'inscrit dans l'exigence de la DCE en matière de transparence des flux financiers associés au secteur de l'eau et d'optimisation du choix des investissements. On y suit l'évolution des taux de récupération des coûts par chacun des grands secteurs économiques.

Une méthodologie simplifiée a été développée en application de consignes nationales ; elle consiste à mettre en relation :

- le coût total du « service de l'eau » estimé à partir des dépenses d'exploitation et du besoin de renouvellement ; ces « services » couvrent un périmètre limité (ouvrages de prélèvement, stockage et traitement liés à l'utilisation de l'eau, assainissement, eau potable, industrie, irrigation, abreuvement du bétail, traitement des effluents d'élevage) ;
- les transferts financiers (différence entre les aides reçues, les taxes- redevances payées) ;
- une estimation des coûts environnementaux (coûts subis par chaque catégorie d'usagers de l'eau et les milieux du fait des perturbations occasionnées par les autres usagers).

Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne

Constat 2018

Les taux de récupération des coûts, estimatifs, seront disponibles dans le document mis à jour de l'état des lieux qui sera examiné par le comité de bassin en décembre 2019.

Répartition de la contribution de l'agence aux objectifs du SDAGE



Descriptif

Cette thématique propose un suivi du coût des actions relevant des objectifs du SDAGE, principalement au travers des aides de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Résultats 2015-2017

Pour mémoire, le bilan intermédiaire du PDM 2016-2021, présenté au comité de bassin du 19 septembre 2018, donne un ordre de grandeur des coûts réalisés pour les six grandes thématiques du PDM pour la période 2015 à 2017 :

- 83 millions d'euros pour l'amélioration de la connaissance,
- 97 millions d'euros pour l'organisation des acteurs,
- 624 millions d'euros pour la réduction des pollutions ponctuelles,
- 204 millions d'euros pour la réduction des pollutions diffuses,
- 108 millions d'euros pour la gestion de la ressource en eau
- 222 millions d'euros pour la restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques.

Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne - Bilan intermédiaire PDM 2016-2021 - septembre 2018

ORIENTATION B

REDUIRE LES POLLUTIONS

Les pollutions compromettent le bon état des milieux aquatiques mais aussi les différents usages tels que l'alimentation en eau potable, les loisirs nautiques, la pêche ou l'aquaculture.

Afin de réduire ces pollutions, le SDAGE demande de :

- Agir sur les rejets de polluants issus de l'assainissement des activités industrielles,
- Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilée,
- Préserver et reconquérir la qualité de l'eau pour l'eau potable et les activités de loisirs liées à l'eau,
- Préserver et reconquérir la qualité des eaux et des milieux sur le littoral

Prescriptions clés - SDAGE

- Limiter les pollutions ponctuelles issues des collectivités et des entreprises en tenant compte du temps de pluie,
- Améliorer la connaissance sur les substances médicamenteuses, les nouveaux polluants émergents...
- Au-delà de la mise en oeuvre de la réglementation, cibler les actions de lutte contre les pollutions diffuses,
- Protéger en priorité les ressources qui alimentent les captages en eau potable les plus menacés par les pollutions diffuses,
- Protéger les usages de l'eau des pollutions (eau potable, baignade, aquaculture, etc.),
- Assurer la compatibilité avec les objectifs du Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM).

Exemples d'actions - PDM

- Améliorer la performance d'une station d'épuration pour mieux traiter un polluant qui dégrade la rivière,
- Mettre en place un plan de lutte contre les pollutions pour protéger un captage d'eau potable,

- Limiter les apports de produits phytosanitaires en utilisant des pratiques alternatives (matériel d'épandage performant, désherbage mécanique...),
- Limiter l'apport de polluants d'origine continentale pour diminuer l'impact sur les activités aquacoles du littoral.

Les thématiques suivies dans le tableau de bord

- Conformité aux exigences d'équipement des eaux résiduaires urbaines et connaissance des pressions domestiques
- Réduction des émissions de substances dangereuses
- Rejets des industriels
- Gestion des rejets par temps de pluie
- Protection des captages et réalisation des plans d'action
- Pollution par les nitrates au titre de la directive nitrates
- Pollution par les phytosanitaires de toutes origines
- Vente de produits phytosanitaires
- Etat des eaux de baignade
- Classement des zones conchylicoles
- Contribution à l'atteinte des objectifs des eaux marines fixés dans le cadre de la directive cadre stratégie pour le milieu marin



Au titre du PACC, s'ajoutent à ces thématiques :

- Nombre d'agriculteurs et surface engagés en agriculture biologique ou en agro-écologie,
- La surface en forêt.

Ces indicateurs permettent de suivre l'engagement des acteurs économiques vers un modèle de développement plus économe, moins polluant et moins vulnérable.

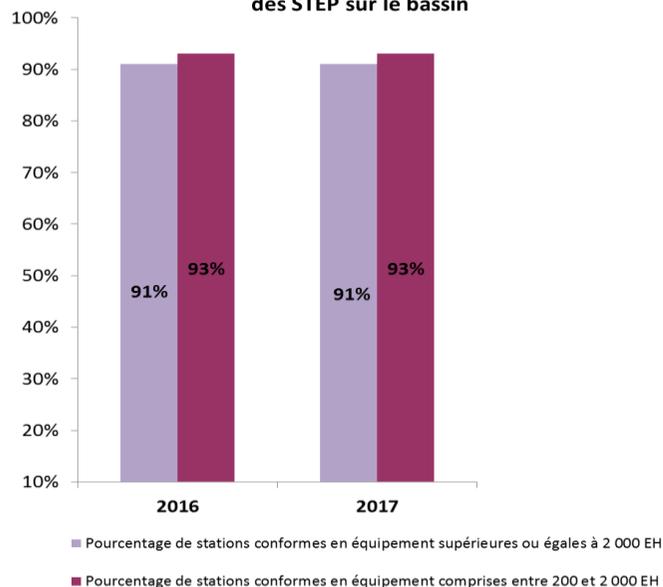
Conformité aux exigences d'équipement des eaux résiduaires urbaines et connaissance des pressions domestiques



Descriptif

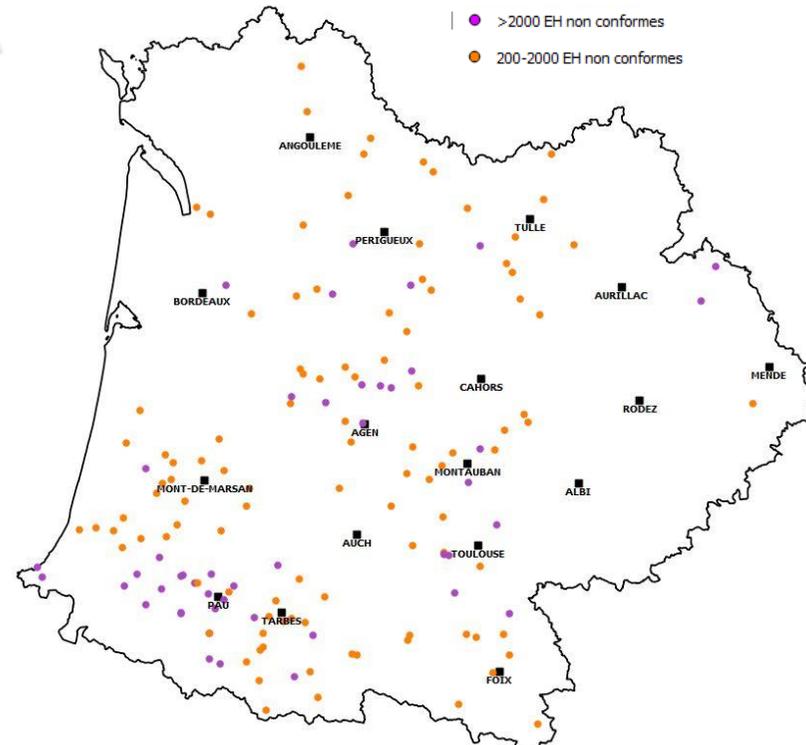
Dans cette thématique, on suit le respect de la conformité en équipement des systèmes d'assainissement collectif aux exigences de la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines (ERU) en fonction de la taille de l'agglomération. L'amélioration de la connaissance des masses d'eau superficielles subissant une pression domestique forte ou significative par temps sec selon 4 classes (pressions réduite, réductible, irréductible, connaissance à affiner) est également abordée.

Pourcentage de conformité avec DERU en équipement des STEP sur le bassin



2021

Stations non conformes en équipement aux exigences de la directive ERU



Source : DREAL bassin – Portail national d'information sur l'assainissement communal

Résultats 2017

Le bassin Adour-Garonne compte 4 511 stations d'épuration en 2017 correspondant à une capacité totale d'épuration de 12 211 167 équivalent habitant (EH) :

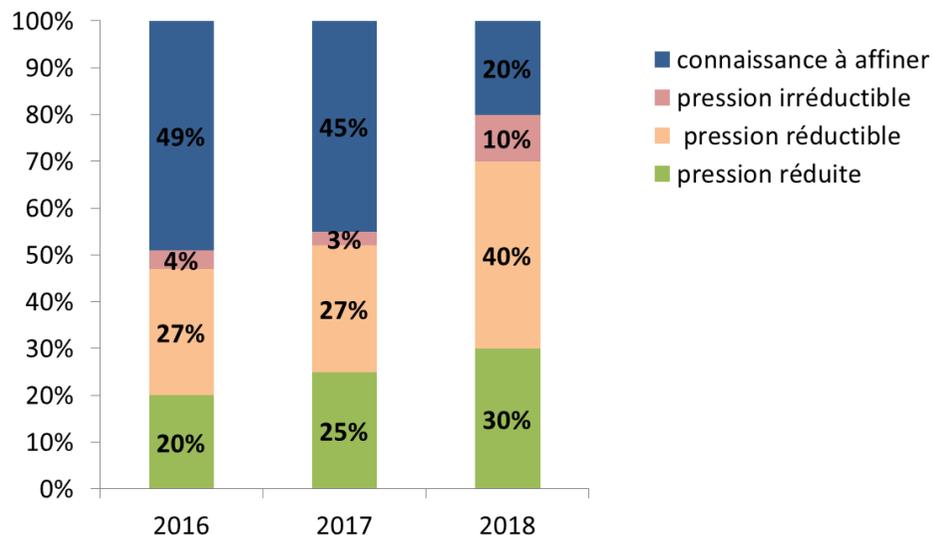
- 4 200 STEU sont conformes en équipement (soit 93%) représentant une capacité épuratoire de 11 513 727 EH (94%) ;
- 311 STEU sont non conformes en équipement (soit 7%) représentant une capacité épuratoire de 697 440 EH (6%).

Sur 2 450 stations de plus de 200 EH, 157 sont non conformes en équipement (soit plus de 6%).

Conformité aux exigences d'équipement des eaux résiduaires urbaines et connaissance des pressions domestiques



Pourcentage de masses d'eau subissant une pression domestique forte ou significative



Pression réduite : il n'y a pas ou plus de réduction de pression à envisager et les actions possibles ont été conduites

Pression réductible : la pression par temps sec peut être réduite en projetant la mise en place de travaux sur les systèmes d'assainissement

Pression irréductible : la pression par temps sec semble ne pas pouvoir être réduite

Connaissance à affiner : la connaissance actuelle ne permet pas d'identifier le degré de pression par temps sec

Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne

Résultats 2018

La stratégie conjointe Etat/Agence en matière d'assainissement s'est poursuivie en 2018. Le bilan des actions réalisées est très positif grâce à la forte mobilisation des services. L'ensemble des masses d'eau pré identifiées (750 masses d'eau) sur lesquelles les rejets domestiques paraissaient compromettre l'objectif de bon état ont été analysés. Il ressort que 40% des masses d'eau identifiées en pression significative doivent engager des opérations pour réduire la pression. 30% ont un niveau de pression compatible avec le bon état. Pour 20% d'entre elles, la connaissance doit progresser pour qualifier cette pression. 10% identifiées en pression irréductible devraient faire l'objet d'un argumentaire pour objectifs moins stricts.

A noter qu'en 2018, les services de l'Etat et de l'Agence ont travaillé sur l'élaboration d'une doctrine de qualification de la pression domestique en azote et phosphore des petites stations inférieures à 2 000 équivalents par habitant. Cette doctrine va permettre d'orienter les actions à conduire sur de nombreuses masses d'eau initialement classées en connaissance et de les intégrer dans la catégorie des masses d'eau en "pression réductible" ou "pression réduite".

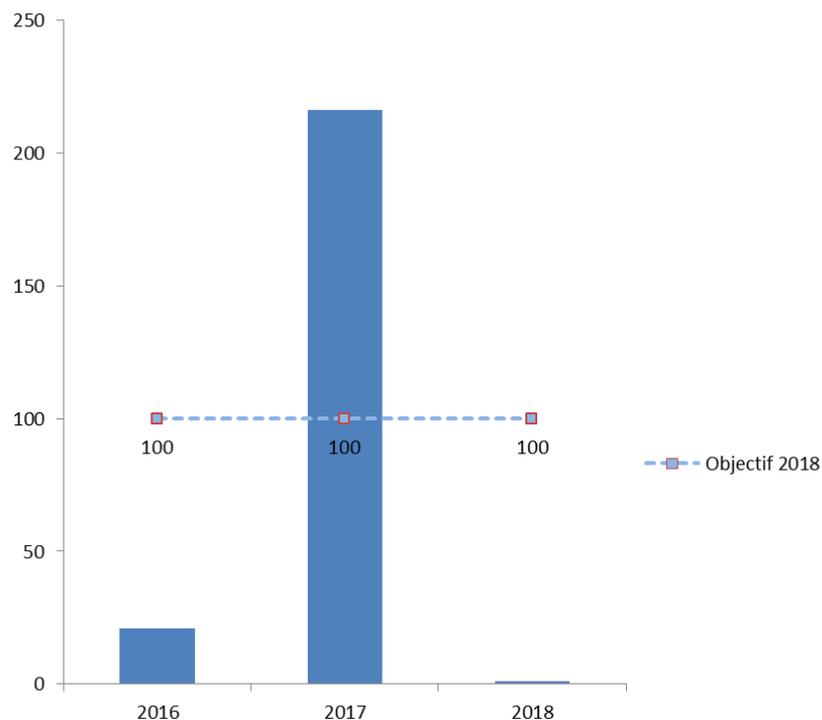
Grâce aux leviers réglementaires et financiers, le bilan est très positif sur le 10ème programme d'intervention de l'Agence (2013-2018) :

- 237 millions d'euros d'aides attribuées par l'Agence sur 200 masses d'eau ciblées prioritaires pour 460 millions d'euros de travaux engagés,
- sur ces 200 masses d'eau, plus de 200 systèmes d'assainissement concernés dont 100 non-conformités ERU de temps sec mises aux normes. L'appel à projet lancé en mars 2016 a permis à lui seul de contribuer à plus de 53% aux travaux engagés et concerne 2/3 des 200 masses d'eau ciblées par ces opérations.

Descriptif

Dans cette thématique, l'indicateur consiste à mesurer les efforts réalisés en matière de réduction des rejets des substances dangereuses issus des activités industrielles et artisanales bénéficiant d'une aide de l'Agence de l'eau.

Quantité annuelle de réduction de substances dangereuses issues des activités économiques industrielles et artisanales aidées par l'Agence (kg)



Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne

Résultats 2018

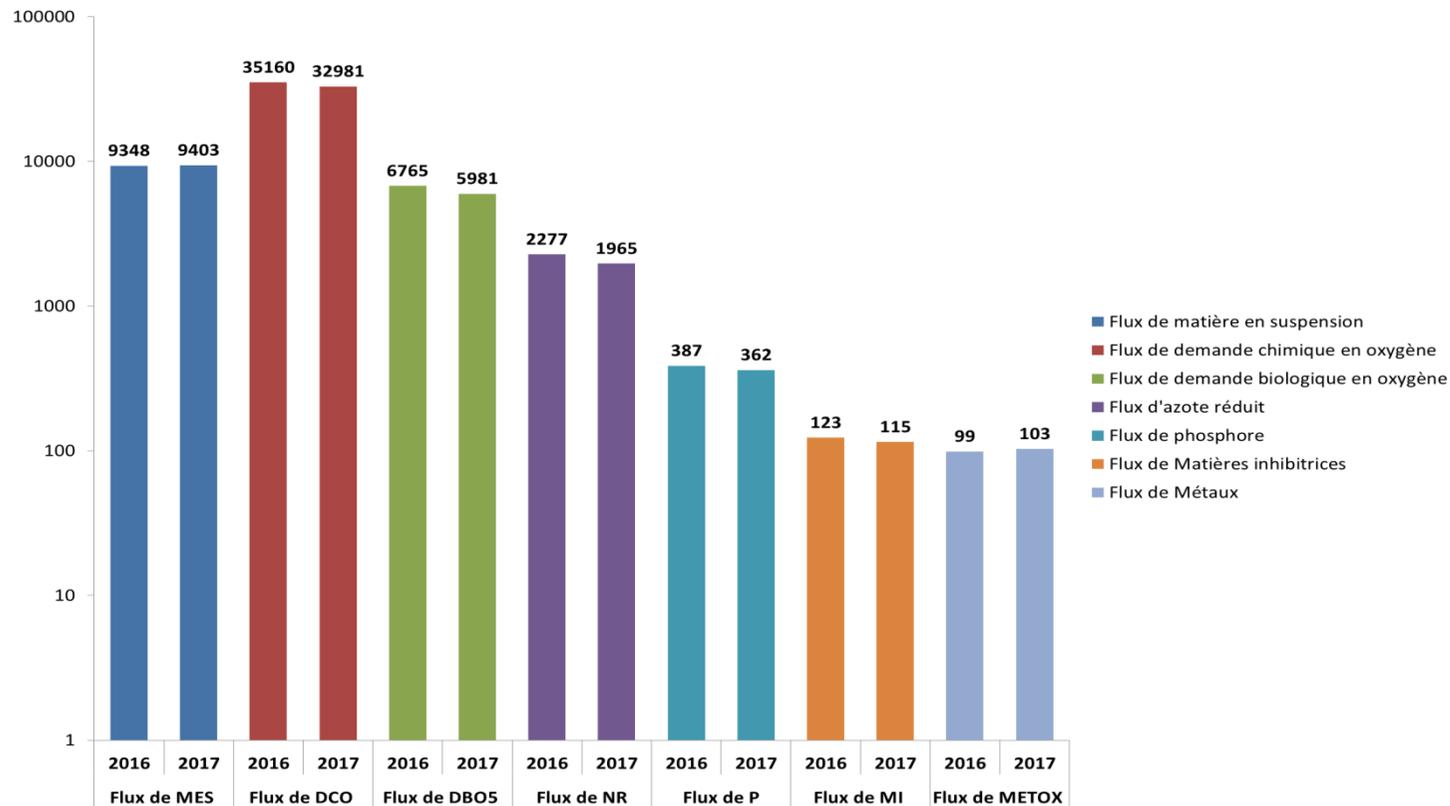
Une seule opération mineure concerne la suppression de substances dangereuses en 2018 (1 kg de substance dangereuse pour l'eau). Globalement, la réduction des flux de substances dangereuses prioritaires a été importante notamment grâce à l'opération collective de suppression du perchloréthylène dans les pressings.



Descriptif

On suit ici les rejets industriels dans les milieux naturels après traitement. Elle est évaluée sur la base des paramètres de la redevance pour la pollution de l'eau de l'Agence de l'eau.

Flux des polluants rejetés par les industriels du bassin (tonne/an)



Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne

Résultats 2017

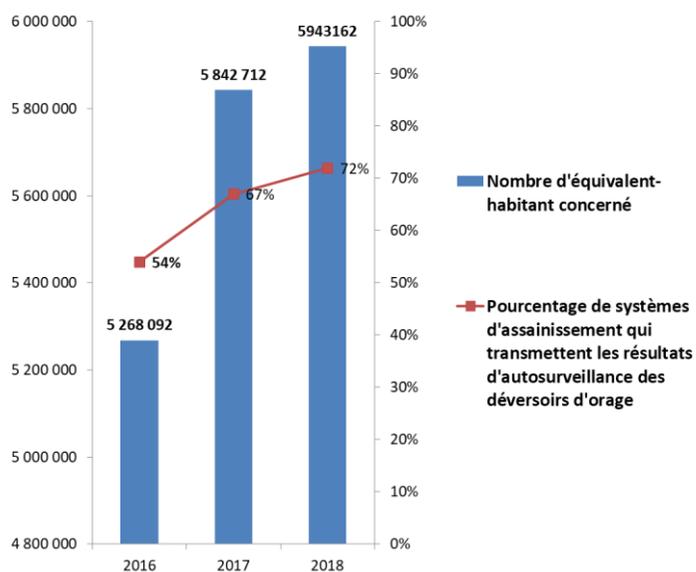
Les données en valeur 2018 sont celles de l'activité 2017. On note une poursuite régulière de la baisse des rejets industriels organiques et une stabilisation sur les autres paramètres.



Descriptif

Cette thématique permet d'aborder la gestion des rejets par temps de pluie au travers du suivi des systèmes d'assainissement supérieurs à 2 000 équivalent habitant qui transmettent les résultats d'autosurveillance des déversoirs d'orage conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015 qui impose la surveillance des plus importants déversoirs d'orage et limite les déversements d'eaux usées non traitées lors de fortes pluies.

Systemes d'assainissement transmettant les résultats d'autosurveillance des déversoirs d'orage



Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne

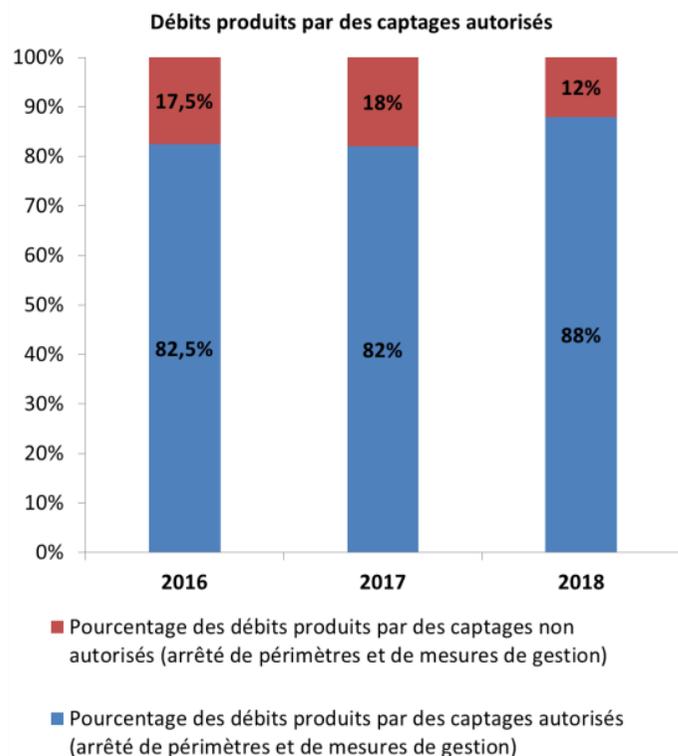
Résultats 2018

Sur les 228 systèmes d'assainissement de plus de 2 000 EH devant réaliser une autosurveillance des déversoirs d'orage de leur système de collecte, conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015, 72% ont transmis des données pour l'année 2018 ce qui représente 86% en équivalent-habitant. A noter toutefois que cette transmission a pu être partielle (données non transmises pour l'ensemble de l'année ou données transmises uniquement pour certains déversoirs d'orage du système d'assainissement). La forte augmentation de la transmission des données d'autosurveillance (+18% de systèmes d'assainissement entre 2016 et 2018) est notamment liée aux nombreux projets soutenus par l'agence de l'eau dans le cadre de l'appel à projets pour l'équipement en autosurveillance des déversoirs d'orage lancé en 2015.



Descriptif

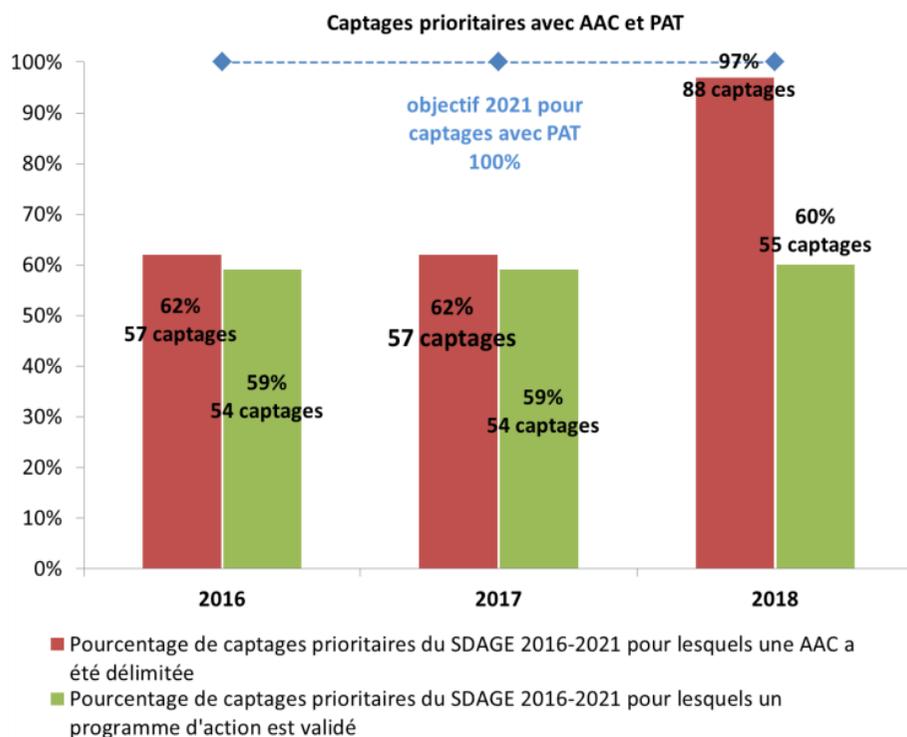
Cette thématique présente l'état d'avancement des périmètres de protection réglementaire des captages destinés à l'alimentation en eau potable au travers du pourcentage des débits produits par des captages autorisés (arrêté de périmètres et de mesures de gestion). Ses différents indicateurs permettent également de suivre la protection des captages prioritaires du SDAGE 2016-2021 grâce au nombre et pourcentage de captages pour lesquels une aire d'alimentation (AAC) a été délimitée ainsi qu'au nombre et pourcentage de captages pour lesquels un programme d'action est validé.



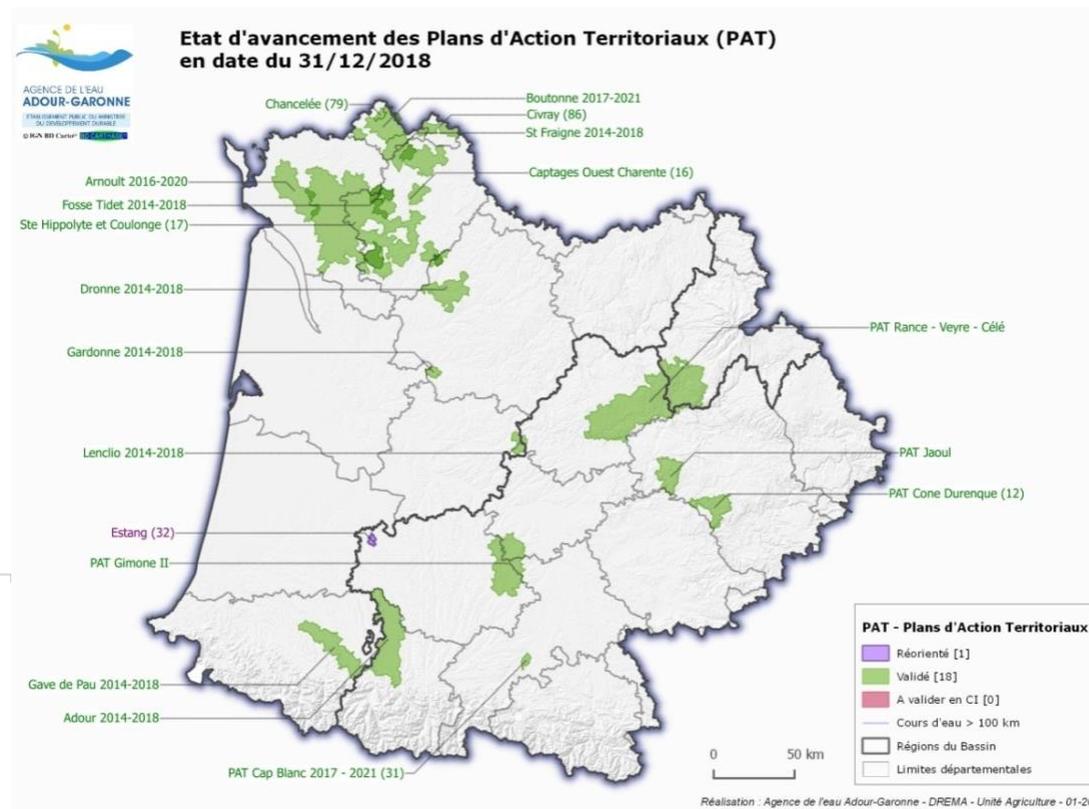
Source : ARS – SISE-Eaux

Résultats 2018

Fin 2018, le bassin Adour-Garonne compte 5474 captages, dont 3963 protégés par une Déclaration d'Utilité Publique (72%). De plus, 88 % des débits produits sont protégés par une DUP.



Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne



Résultats 2018

Première étape de la protection des 91 captages prioritaires du SDAGE 2016-2021, fin 2018 :

- 88 captages disposent d'une aire d'alimentation de captage (AAC), soit 97%,
- la délimitation de l'AAC est en cours pour 2 captages pour lesquels les études sont sous maitrise d'ouvrage locale. Cette étude n'a pas été engagée pour un captage.

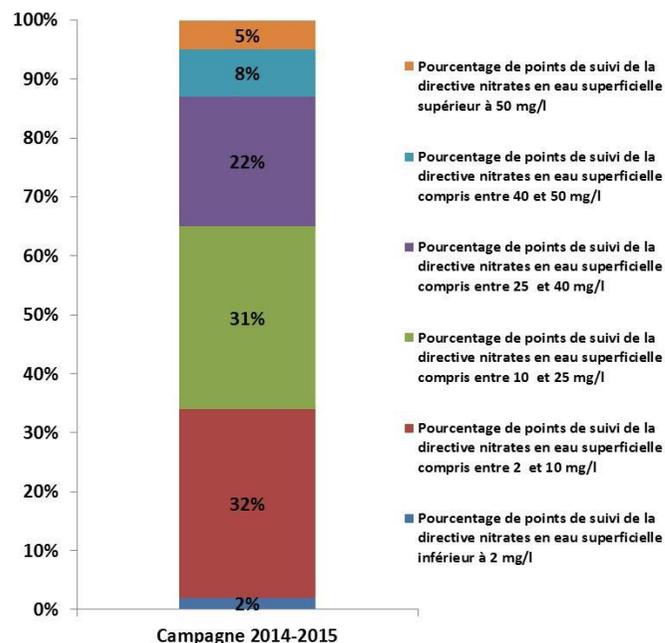
Par ailleurs, 55 captages ont fait l'objet d'un plan d'action territorial (PAT) validé (soit 60%) destiné à protéger la ressource en eau. Parmi eux, le premier captage « conférence environnementale » de Landrais. 3 captages Grenelle ne font pas l'objet d'action particulière car les collectivités ont prévu leur abandon ou les ont déjà abandonnés. L'objectif est de couvrir tous les captages prioritaires « non abandonnés » par des PAT adaptés aux enjeux de qualité d'eau d'ici 2021.



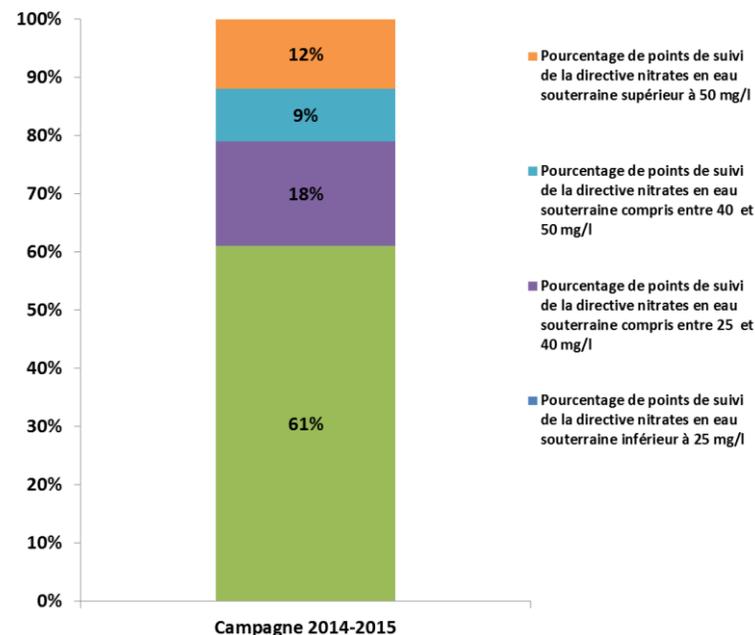
Descriptif

Cette thématique rend compte des teneurs en nitrates dans les eaux superficielles et souterraines dans le cadre de la mise en œuvre de la directive nitrates.

Pourcentage de points de suivi de la directive nitrates en eau superficielle



Pourcentage de points de suivi de la directive nitrates en eau souterraine



Source : DREAL de bassin

Résultats 2014-2015

Les données de la sixième campagne, réalisée en 2014-2015 pour le rapportage de la directive nitrates et sur une année hydrologique légèrement déficitaire, montrent des concentrations en nitrates dans les cours d'eau et les eaux souterraines en particulier dans les zones à dominante grandes cultures.

La septième campagne de mesure pour le rapportage de la directive nitrates se déroule entre octobre 2018 et septembre 2019. Les données seront disponibles au cours du 1er semestre 2020 (il n'y a pas possibilité d'obtenir de résultats intermédiaires). Les résultats montreront l'évolution des concentrations en nitrates dans les cours d'eau et les eaux souterraines en comparaison avec la campagne précédente 2014-2015.

Pollution par les phytosanitaires de toutes origines



Descriptif

Dans cette thématique, on rend compte des teneurs en molécules phytosanitaires retrouvées dans les rivières et les eaux souterraines sur une année.

Résultats 2017

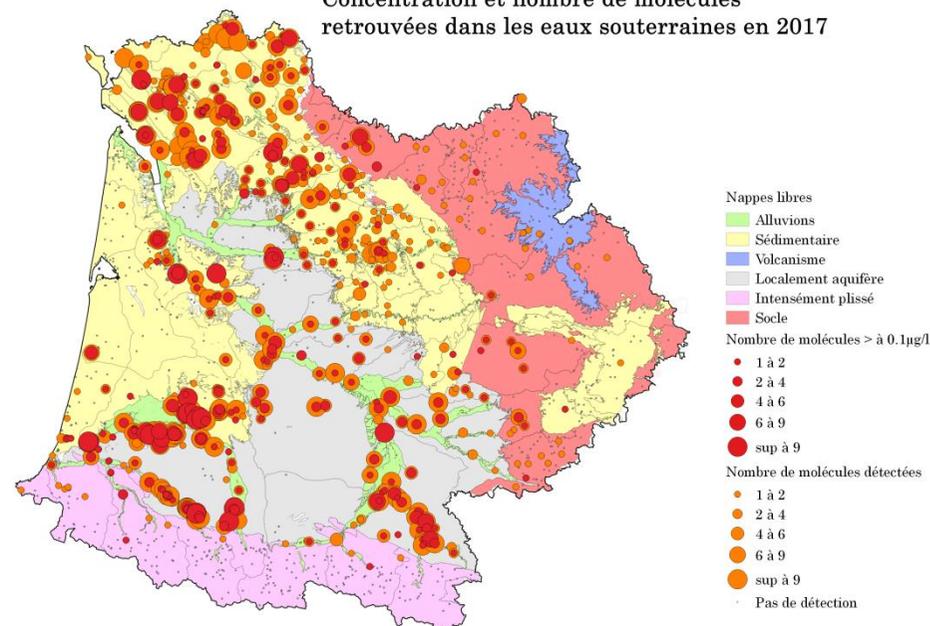
(Données 2017 eaux souterraines et 2018 eaux superficielles exploitées et valorisées en 2019)

En 2018 (eaux superficielles) et 2017 (eaux souterraines), la qualité des eaux du bassin Adour Garonne reste impactée par la présence de molécules phytosanitaires. Les zones du bassin principalement impactées par ces dépassements sont globalement les mêmes selon le type de milieu, la plaine de l'Adour, la vallée de la Garonne et de l'Ariège ainsi que le bassin de la Charente dans une moindre mesure. Une tendance à la dégradation sur les zones de socle se confirme, notamment la partie Nord-est du bassin Adour Garonne.

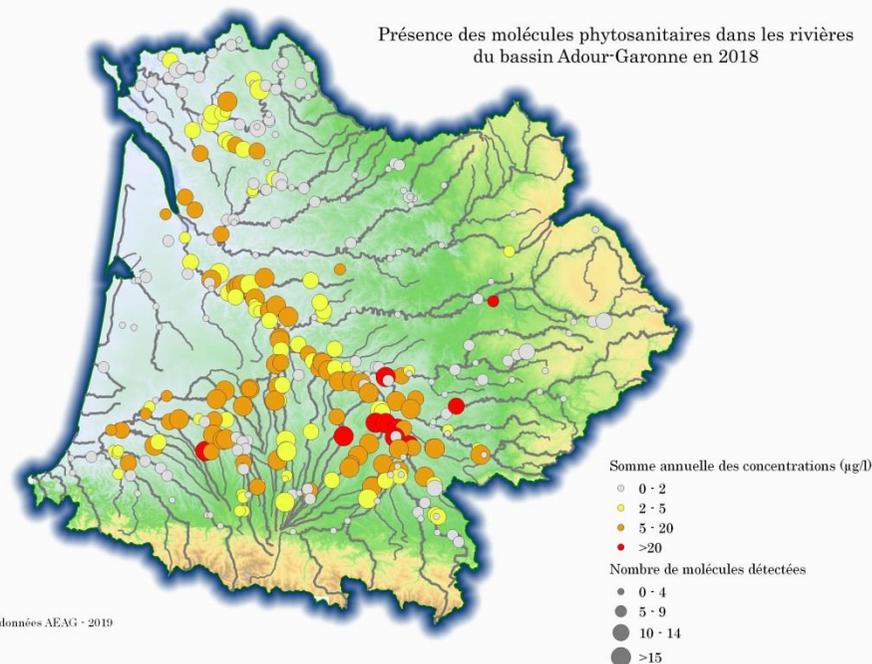
Les herbicides, notamment le S-métolachlore et ses métabolites, le glyphosate et l'AMPA (produit de dégradation du glyphosate) sont les molécules les plus retrouvées comme les années précédentes. Pour les eaux superficielles, 8 molécules différentes sont retrouvées en moyenne sur le bassin (avec un maximum de 28 sur une seule station). Sur les eaux souterraines, depuis 2015, le nombre de molécules dépassant 0.1µg/l ne cesse d'augmenter augmentant la superficie des secteurs dégradés par les phytosanitaires.

Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne

Concentration et nombre de molécules retrouvées dans les eaux souterraines en 2017



Présence des molécules phytosanitaires dans les rivières du bassin Adour-Garonne en 2018



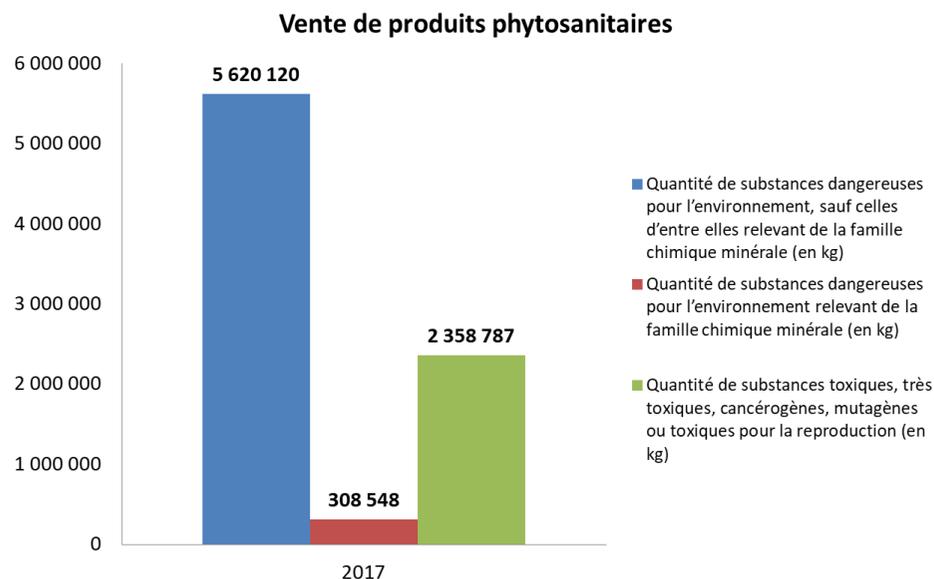
Source : données AEAG - 2019



Descriptif

Cet indicateur permet de suivre l'engagement des acteurs économiques (ici agricoles) vers un modèle de développement exerçant moins de pression sur le milieu naturel. L'information est issue de la redevance pour pollution diffuse et s'exprime en quantité (en kg) de substances actives vendues par les distributeurs selon 3 catégories :

- substance toxiques, très toxiques, cancérogènes ou toxiques pour la reproduction,
- substances dangereuses pour l'environnement, sauf celles d'entre elles relevant de la famille chimique minérale,
- substances dangereuses pour l'environnement relevant de la famille chimique minérale.



Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne - BNVD

Résultats 2017

Les quantités de substances actives vendues en 2017 par les distributeurs représentent sur le bassin :

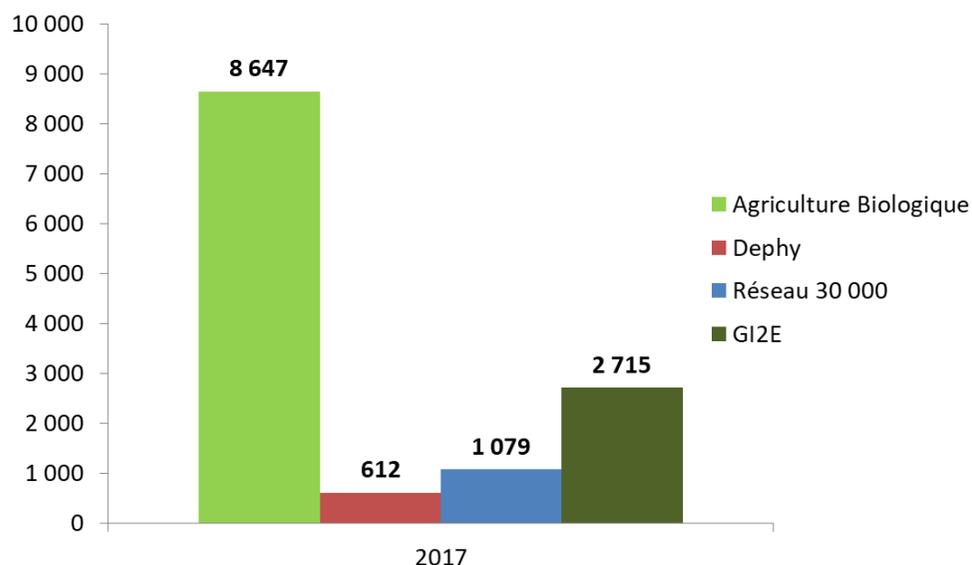
- 2 358 787 kg de substances toxiques, très toxiques, cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction,
- 5 620 120 kg de substances dangereuses pour l'environnement hors celles relevant de la famille chimique minérale,
- 308 548 kg de substances dangereuses pour l'environnement relevant de la famille chimique minérale.



Descriptif

Cet indicateur permet de suivre l'engagement des acteurs économiques (ici agricoles) vers un modèle de développement plus économe, moins polluant et moins vulnérable. L'engagement se mesure par le nombre d'agriculteurs mobilisés dans les différents réseaux (agriculture biologique, GI2E, DEPHY ...) mais également en surface agricole (en hectare) lorsque l'information existe.

Nombre exploitations ayant engagé une action agro-écologique



Source : DRAAF - Observatoire national de l'agriculture biologique - Agence bio - base de données GI2E

Surface agricole en agriculture biologique 2017

- **Près de 300 000 hectares**
- **8% de la surface agricole utile du bassin**

Résultats 2017

Fin 2017, 8 647 exploitations ont des surfaces cultivées en agriculture biologique, soit 297 500 d'hectares, ce qui représente 7,9% de la SAU (surface agricole utile) du bassin. En complément, d'autres exploitations ont engagé leur transition agro-écologique à bas niveau d'intrants au travers leur appartenance à un réseau collectif de type « ferme Dephy » (plus de 600 exploitations sur le bassin), réseau 30 000 (plus de 1000 exploitations sur le bassin) ou aux GI2E (groupements d'intérêt économique et environnemental). Ces derniers étaient au nombre de 151 regroupant 2715 exploitations. Au total entre 12 et 13 000 exploitations agricoles sont engagées sur le bassin (la somme exacte n'est néanmoins pas possible car certaines exploitations sont simultanément dans plusieurs démarches). Cela représente de l'ordre de 11% des exploitations agricoles du bassin.



Descriptif

Cette information permet de suivre, selon une fréquence quinquennale et d'après une source IGN, l'évolution de la surface en forêt sur le bassin (en nombre d'hectare, en % de couverture sur le bassin). Ce type d'occupation du sol, exerçant peu de pression anthropique sur les milieux aquatiques, permet de préserver la qualité de la ressource en eau.

Surface en forêt 2017

- **Plus de 4 millions d'hectares**
- **35% de la superficie du bassin**

Source : DRAAF - Base de données Forêt - IGN

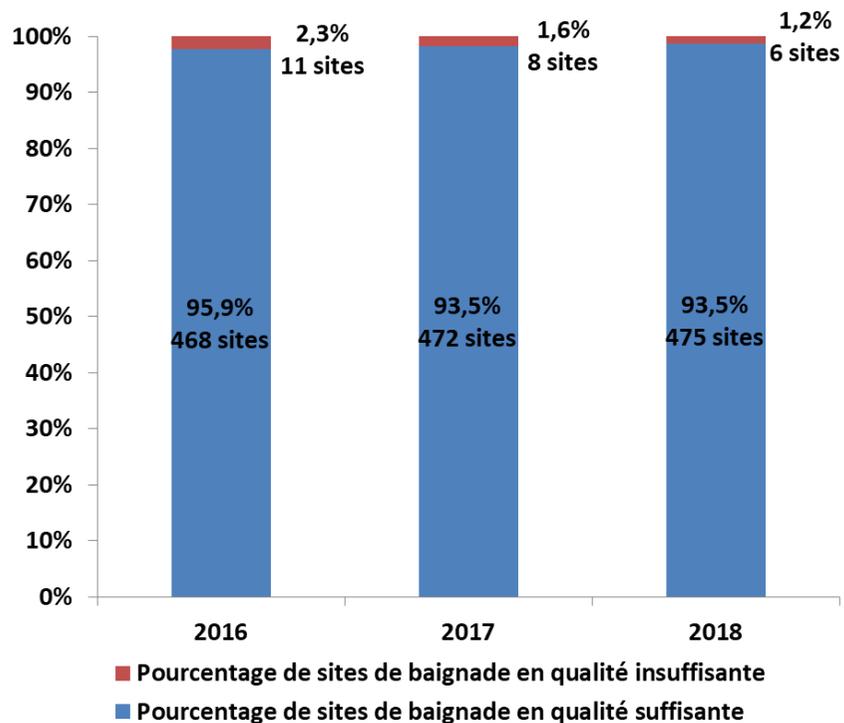
Résultats 2017

On compte 4,1 millions d'hectares de forêt sur le bassin en 2017. Cela représente 34,7% de la superficie du bassin. Les départements de la Dordogne, des Landes et de la Gironde sont les plus boisés.

Descriptif

Cette thématique renseigne sur la conformité de la qualité des sites de baignade littoraux et continentaux du bassin aux exigences de la directive européenne sur la qualité des eaux de baignade.

Pourcentage de sites de baignade en qualité conforme aux exigences européennes



Source : ARS – SISE-Baignade

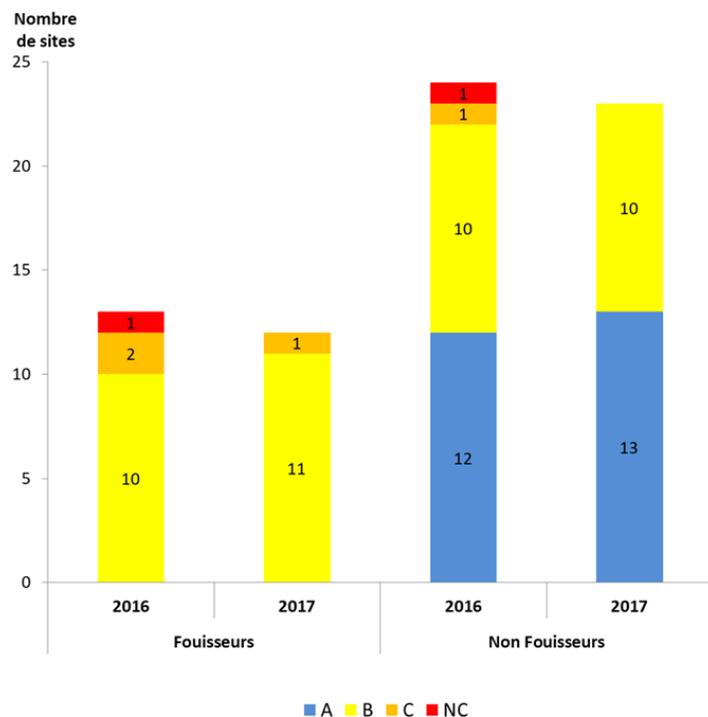
Résultats 2018

Sur 508 sites de baignades suivis par l'ARS en 2018, seulement 1,2% des sites sont en qualité insuffisante. A noter que plus de 5% des sites ne peuvent être classés pour différentes raisons : fermeture du site, ouverture du site trop récente, changement sur le site qui affecte la qualité de la baignade

Descriptif

Cette thématique rend compte du classement des zones de production conchylicoles du bassin pour les non-fouisseurs (huître, moules...) et les fouisseurs (palourdes, coques...) selon la directive européenne relative à la production et la mise sur le marché des mollusques bivalves vivants, selon quatre niveaux de salubrité associés à des usages réglementés.

Classement des sites conchylicoles



- Zone A :** qualité microbiologique bonne – expédition des produits directement pour la consommation humaine
- Zone B :** qualité microbiologique moyenne – purification de la production avant consommation humaine
- Zone C :** qualité microbiologique mauvaise – interdiction d'élevage sauf dérogation pour l'élevage et/ou la pêche de juvéniles
- Zone NC :** qualité non classée – interdiction de tous les usages

Sources : IFREMER-DDTM

Résultats 2017

En 2017, la qualité microbiologique des zones de production conchylicoles du bassin pour les non fouisseurs se répartit globalement pour moitié en bonne qualité et en qualité moyenne. Concernant, le classement pour les fouisseurs, les sites sont en qualité moyenne (excepté le lac d'Hossegor classé en mauvaise qualité).

Contribution à l'atteinte des objectifs des eaux marines fixés dans le cadre de la directive cadre stratégie pour le milieu marin



Descriptif

Pour cette thématique, il est proposé de ne pas définir d'indicateur dans le tableau de bord du SDAGE dans la mesure où un indicateur chiffré est prévu d'être défini pour fin 2019 par la disposition B42 du SDAGE 2016-2021 pour une meilleure prise en compte des exigences de la vie biologique et des activités à l'aval des fleuves.

ORIENTATION C

AMÉLIORER LA GESTION QUANTITATIVE

Maintenir une quantité d'eau suffisante dans les rivières est primordial pour l'alimentation en eau potable, le développement des activités économiques ou de loisirs et le bon état des milieux aquatiques.

Pour restaurer durablement l'équilibre quantitatif des besoins en eau, 3 axes sont identifiés :

- Approfondir les connaissances et valoriser les données,
- Gérer durablement la ressource en eau en intégrant les impacts du changement climatique,
- Gérer les situations de crise notamment lors des sécheresses.

Prescriptions clés - SDAGE

- Suivre les débits aux points de référence pour déterminer les disponibilités de la ressource en fonction des usages,
- Mettre en œuvre la gestion collective de l'eau grâce à des organismes uniques de gestion et faire un suivi sur l'évolution des prélèvements,
- Combiner, dans les territoires, tous les leviers pour résorber les déséquilibres quantitatifs (utilisation économe de l'eau, réserves, gestion collective de l'eau).

Exemples d'actions - PDM

- Réaliser des économies d'eau dans tous les usages en réduisant les fuites et en maîtrisant les consommations,
- Mieux utiliser les réserves d'eau existantes pour soutenir les débits des cours d'eau,
- Créer de nouvelles réserves pour stocker l'eau.

Les thématiques suivies dans le tableau de bord

- Volumes prélevés en eau superficielle et en eau souterraine et leur ventilation par secteur d'activité
- Objectifs de quantité aux points nodaux
- Couverture des zones de répartition des eaux par des organismes uniques de gestion collective
- Moyens pour restaurer l'équilibre quantitatif (économies d'eau, réserves existantes et création de réserves)
- Gestion des crises sécheresse

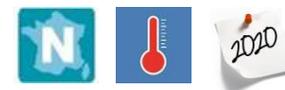


Au titre du PACC, s'ajoutent à ces thématiques :

- Au-delà des prélèvements annuels, le suivi des consommations nettes par type d'usage,
- Le taux moyen de rendement de réseau d'eau potable sur le bassin,
- Le volume d'eau stocké au sein de nouvelles réserves construites dans le cadre de projets de territoire pour la gestion de l'eau,
- Le volume d'eau mobilisable au travers des conventions de déstockage des ouvrages hydro-électriques.

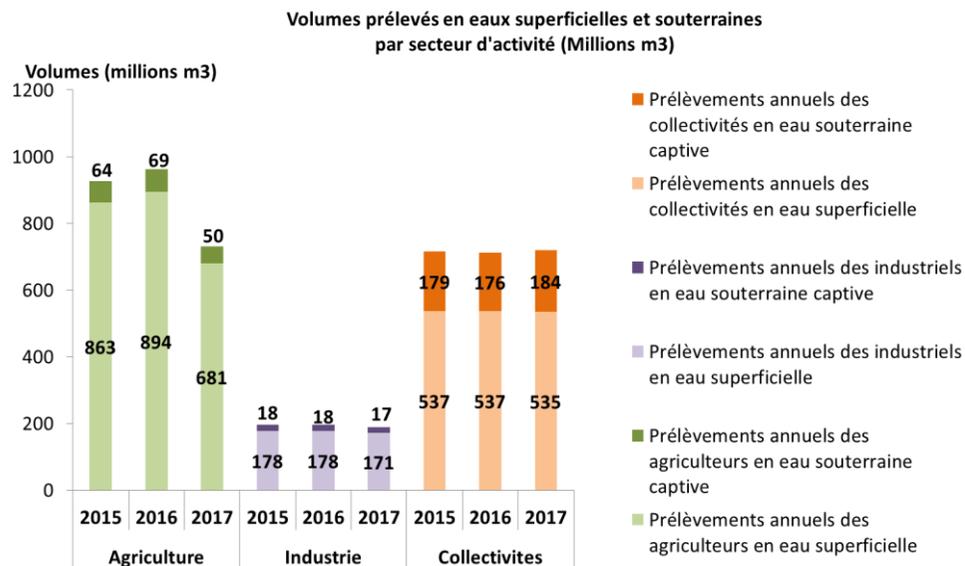
Ces indicateurs permettent de suivre l'engagement des acteurs économiques et des collectivités vers un modèle de développement plus sobre.

Volumes prélevés en eau superficielle et en eau souterraine et leur ventilation par secteur d'activité



Descriptif

Cette thématique suit les volumes annuels prélevés dans les eaux superficielles et les eaux souterraines par secteur d'activité : les prélèvements des collectivités pour l'alimentation en eau potable, les prélèvements industriels (hors prélèvements pour le refroidissement des centrales nucléaires) et les prélèvements agricoles essentiellement pour l'irrigation.



Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne

Résultats 2017

Sur l'ensemble du bassin Adour-Garonne, plus de 1,6 milliards de m³ ont été prélevés dans les eaux superficielles et souterraines en 2017, selon la répartition suivante :

- 45% des prélèvements pour l'usage agricole,
- 44% des prélèvements pour l'usage domestique,
- 11% des prélèvements pour l'usage industriel.

Ces chiffres sont en baisse par rapport à 2016.

Les prélèvements des deux centrales nucléaires du bassin n'ont pas été pris en compte dans cet indicateur, mais ils représentent à eux seuls 5 225 millions de m³ dont 5 037 millions de m³ pour la centrale du Blayais. A noter que ces volumes sont quasi intégralement restitués ou compensés.

Consommations nettes par type d'usage



Descriptif

Cette information permet de suivre la pression nette des prélèvements, après restitution au milieu (notion de consommation), selon les différents usages (domestique, agricole, industriel dont énergétique). Au travers de cet indicateur, l'idée est de suivre l'engagement des différents usagers vers des pratiques plus économes notamment du fait d'une pression démographique croissante et d'un phénomène d'évapotranspiration attendu à la hausse.

Consommations nettes 2017

- **Plus de 730 millions de m³ consommés par les agriculteurs**
- **Plus de 230 millions de m³ consommés par les collectivités**
- **Près de 40 millions de m³ consommés par les industriels**

Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne

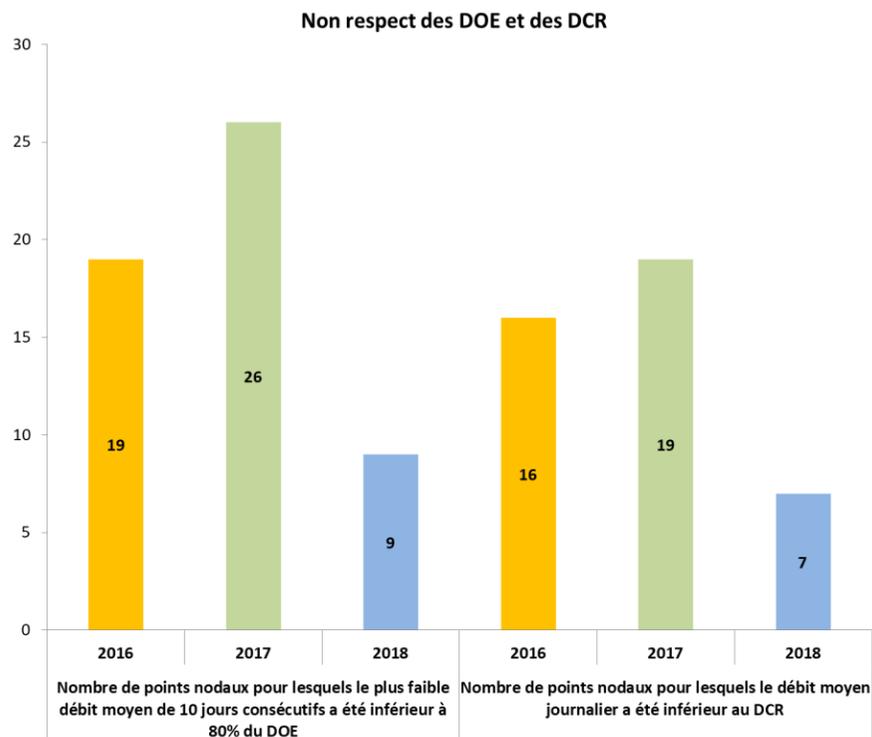
Résultats 2017

Sur l'ensemble du bassin Adour-Garonne, 1 milliard de m³ a été consommé en 2017, selon la répartition suivante :

- 73% des consommations pour l'usage agricole,
- 23% des consommations pour l'usage domestique,
- 4% des consommations pour l'usage industriel y compris les consommations de la centrale nucléaire de Golfech.

Descriptif

Dans cette thématique, il s'agit de comparer les débits des cours d'eau aux débits d'objectif d'étiage (DOE) et débits de crise (DCR) fixés dans le SDAGE 2016-2021.



Source : DREAL bassin – Banque Hydro

Résultats 2018

Au sens des tolérances du SDAGE (le plus faible débit moyen de 10 jours consécutifs doit être supérieur à 80% du DOE), les objectifs de débits ont été satisfaits en 2018 sur 56 points nodaux sur les 65 du bassin Adour-Garonne. De plus, les débits de crise ont été franchis sur 7 points nodaux. Ce bilan est réalisé sur l'année complète. La hausse du nombre de DOE satisfaits par rapport à 2017 s'explique par une situation favorable à l'entame de la saison estivale (excédents pluviométriques sur la période hydrologique, forte recharge des nappes libres, stocks de réserves reconstitués) et un étiage moins marqué que les années précédentes même s'il a perduré jusqu'en fin d'automne.

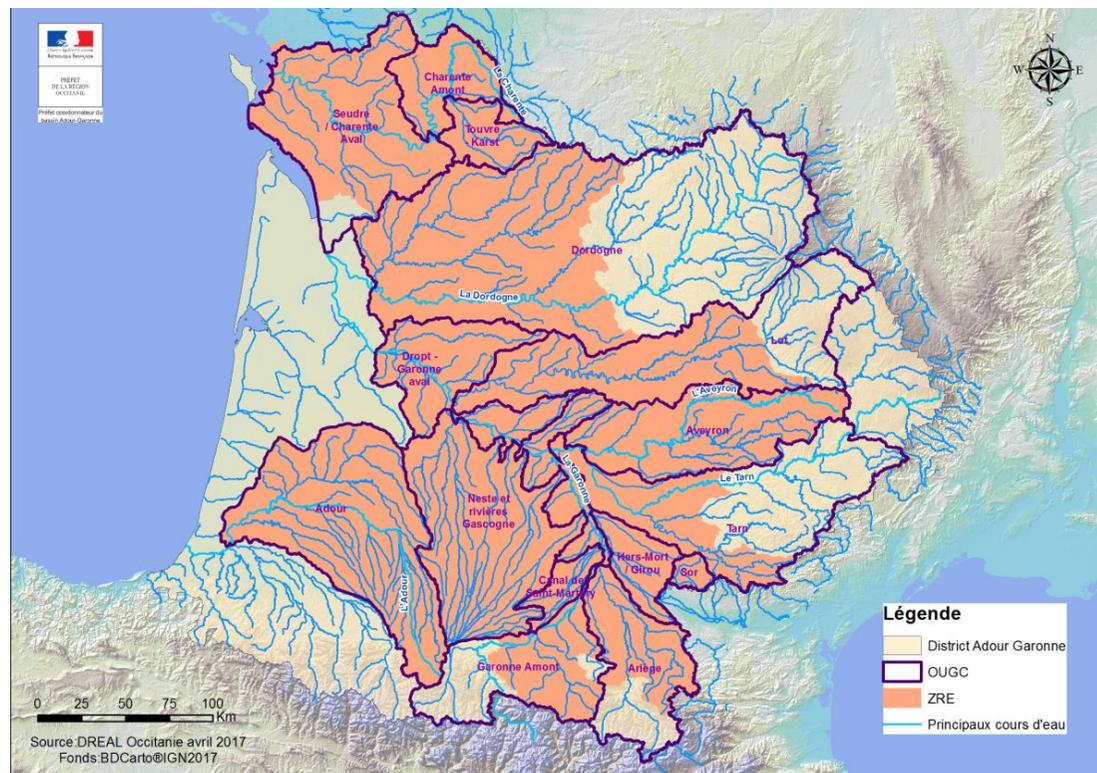
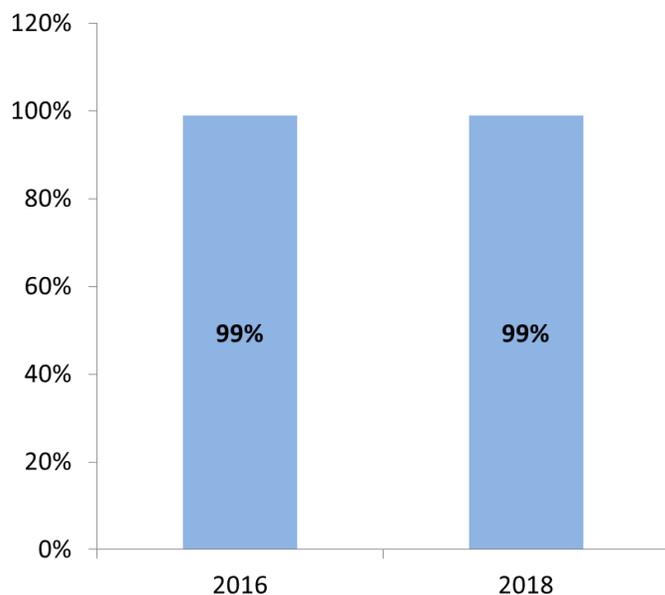
Couverture des zones de répartition des eaux par des organismes uniques de gestion collective



Descriptif

Dans cette thématique, on rend compte de la couverture des zones de répartition des eaux* du bassin définies par l'article R. 211-71 par des organismes uniques de gestion collective des prélèvements pour l'irrigation mis en place par la réforme des volumes prélevables.

Pourcentage de couverture des zones de répartition des eaux par des organismes uniques de gestion collective



Source: DREAL bassin - BD Carthage – BD Carto IGN

*Zone de répartition des eaux : zone présentant une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins

Résultats 2018

L'ensemble des zones de répartition des eaux du bassin est couvert par 16 organismes uniques de gestion collective des prélèvements pour l'irrigation. Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des volumes prélevables, tous les organismes uniques de gestion collective disposent depuis fin 2017 de leur autorisation unique pluriannuelle.

Moyens pour restaurer l'équilibre quantitatif (économies d'eau, réserves existantes et création de réserves)



Descriptif

Dans cette thématique, les indicateurs proposés permettent ainsi d'assurer le suivi de la mise en œuvre des moyens pour restaurer l'équilibre quantitatif :

- Le taux moyen de rendement de réseau d'eau potable sur le bassin,
- Le volume d'eau stocké au sein de nouvelles réserves construites dans le cadre de projets de territoire pour la gestion de l'eau,
- Le volume d'eau mobilisable au travers des conventions de déstockage des ouvrages hydro-électriques,
- L'avancement des projets de territoires pour la gestion de l'eau au titre du suivi du cadre de plan d'actions pour un retour à l'équilibre quantitatif sur le bassin Adour-Garonne.

Taux moyen de rendement de réseau d'eau potable 2015

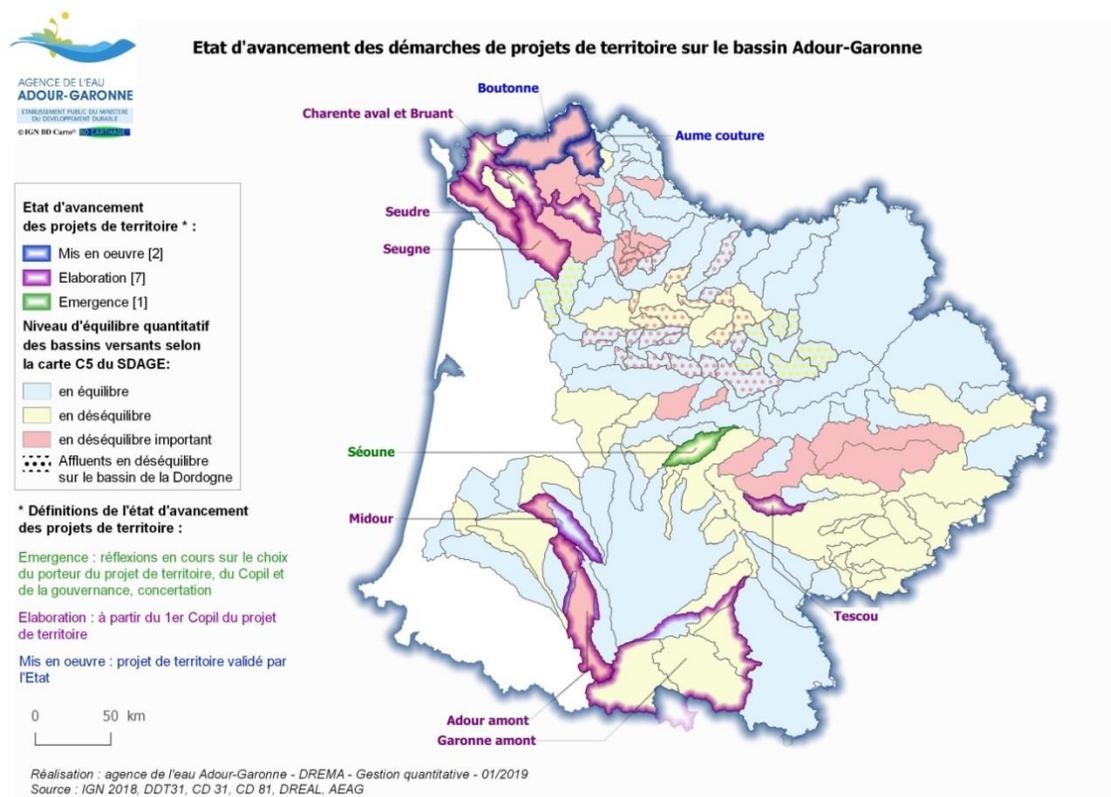
Plus de 78%

Source : Agence de l'eau Adour-Garonne

Résultats 2015

En terme de rendement de réseau d'eau potable, la dernière donnée disponible sur SISPEA pour le bassin est 78,4 % tandis que la moyenne nationale est de 79,6% (données 2015).

Moyens pour restaurer l'équilibre quantitatif (économies d'eau, réserves existantes et création de réserves)



Source : DREAL bassin

Résultats 2018

En 2018, les volumes mobilisables au sein d'ouvrages hydroélectriques pour le soutien d'étiage représentent 166 millions de m³ et concernent les sous-bassins Lot (33 millions de m³), Tarn-Aveyron (31 millions de m³), Garonne (99 millions de m³, y compris système Neste) et Adour (2,3 millions de m³).

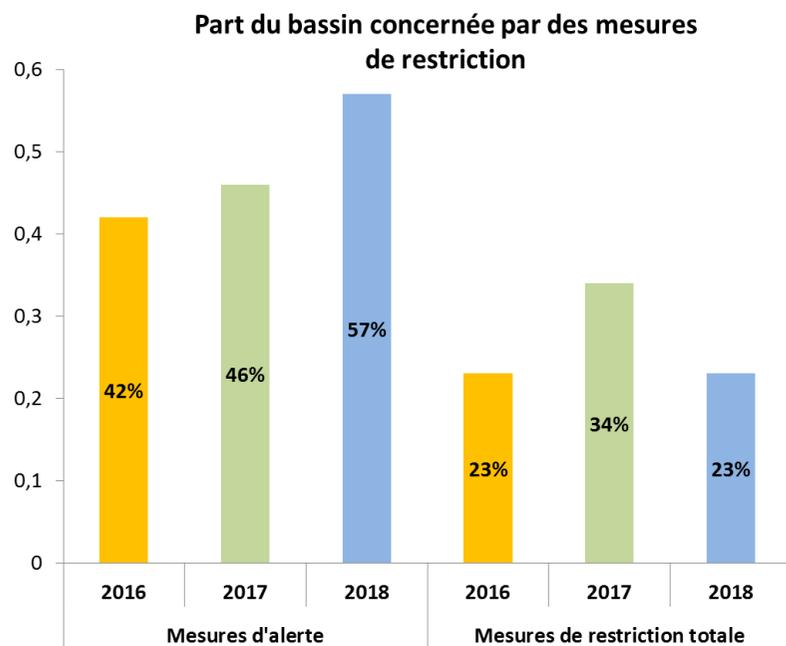
Fin 2018, 2 projets de territoire pour la gestion de l'eau dont le plan d'action a été validé par l'Etat (Boutonne en 2016 et Aume couture en 2018) sur les 9 projets de territoire engagés sur le bassin.

Aucun ouvrage n'a été réalisé dans le cadre de ces projets de territoire pour la gestion de l'eau. Toutefois, il est rappelé que, dans le bassin Adour-Garonne, il existe 345 millions de m³ d'ouvrages de soutien d'étiage.



Descriptif

L'indicateur permet de suivre la surface du bassin couverte par des mesures de restriction en période de sécheresse.



Source : DREAL bassin - PROPLUVIA

Résultats 2018

En 2018, 23% de la surface du bassin a été soumise à des mesures de restriction totale et 57% l'a été par des mesures d'alerte en raison de conditions pluviométriques particulièrement faibles de juillet à novembre.

ORIENTATION D

PRÉSERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES : ZONES HUMIDES, LACS, RIVIÈRES...

Le bassin Adour-Garonne abrite des milieux aquatiques et humides d'un grand intérêt écologique qui jouent un rôle majeur dans le maintien de la biodiversité, dans l'épuration et la régulation des eaux.

Pour les préserver, le SDAGE propose 5 axes de travail pour :

- Réduire l'impact des aménagements et des activités,
- Gérer, entretenir et restaurer les cours d'eau et le littoral,
- Préserver et permettre la libre circulation des espèces piscicoles et le transport naturel des sédiments,
- Préserver et restaurer les zones humides et la biodiversité liée à l'eau,
- Réduire la vulnérabilité et les aléas d'inondation.

Prescriptions clés - SDAGE

- Améliorer la connaissance des cours d'eau ayant des problèmes de sédiments,
- Optimiser la gestion des sédiments et des déchets flottants,
- Limiter la prolifération des plans d'eau,
- Protéger les têtes de bassin versant,
- Éviter, réduire et à défaut compenser les impacts des activités humaines sur les zones humides,
- Réduire les aléas d'inondation sans compromettre l'atteinte du bon état des eaux notamment la reconquête des zones d'expansion de crues ou la préservation des zones humides.

Exemples d'actions - PDM

- Ajuster le débit restitué au cours d'eau à l'aval des barrages,
- Aménager les barrages pour permettre la circulation des poissons et des sédiments,
- Restaurer les populations piscicoles, en particulier pour les poissons migrateurs,
- Préserver et restaurer les fonctions et la biodiversité des zones humides.

Les thématiques suivies dans le tableau de bord

- Impact des éclusées
- Restauration de la continuité écologique
- Entretien et restauration des cours d'eau
- Fréquentation des cours d'eau par les poissons migrateurs
- Zones humides
- Dispositions communes SDAGE-Plan de gestion des risques d'inondation

Le PACC insiste sur les solutions fondées sur la nature parce qu'elles nous rendent, au travers des zones humides, des ripisylves, des infrastructures agro-écologiques, des services cruciaux comme favoriser l'infiltration au détriment du ruissellement, l'auto-épuration ou la résilience face aux inondations.

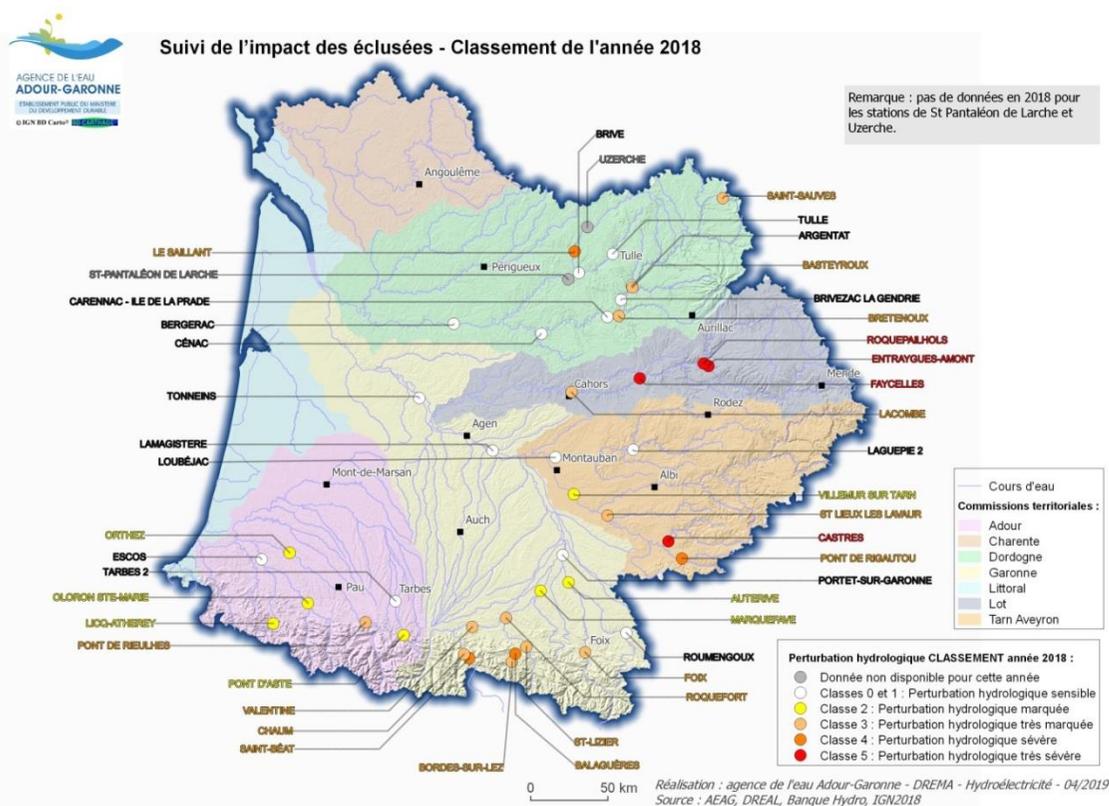
D'autres thématiques sont également intégrées au titre du PACC :

- L'estimation de la surface artificialisée,
- La surface déclarée en infrastructures agro-écologiques,
- La surface toujours en herbe.



Descriptif

Cet indicateur de pression renseigne sur l'intensité des perturbations des ouvrages hydroélectriques fonctionnant par éclusées sur l'hydrologie des cours d'eau. Il a été mis au point avec l'appui scientifique de l'AFB-pôle éco-hydraulique. Cet indicateur est utilisé en routine sur les principales stations hydrométriques du bassin.



Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne

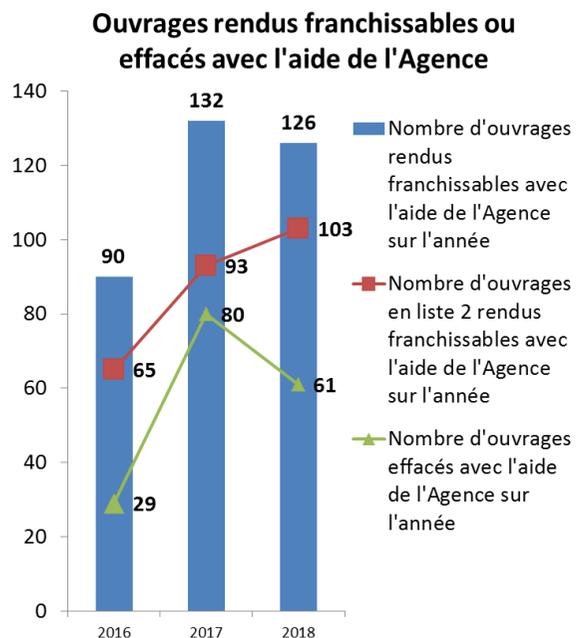
Résultats 2018

Entre 2016 et 2018, on constate sur une majorité des stations analysées une augmentation des perturbations hydrologiques, en particulier sur les stations à l'aval. Cette tendance peut être liée à la fois à des conditions hydrologiques différentes ainsi qu'à une évolution dans la gestion des ouvrages hydroélectriques fonctionnant par éclusées.



Descriptif

Dans cette thématique, on suit la restauration de la continuité écologique des cours d'eau en comptabilisant le nombre d'ouvrages rendus franchissables sur des cours d'eau classés en liste 2 au titre de l'article L. 214-17 (dont ceux par effacement) avec l'aide de l'Agence de l'eau. L'autre indicateur renseigne sur les opérations coordonnées* engagées avec l'aide de l'Agence de l'eau.



Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne

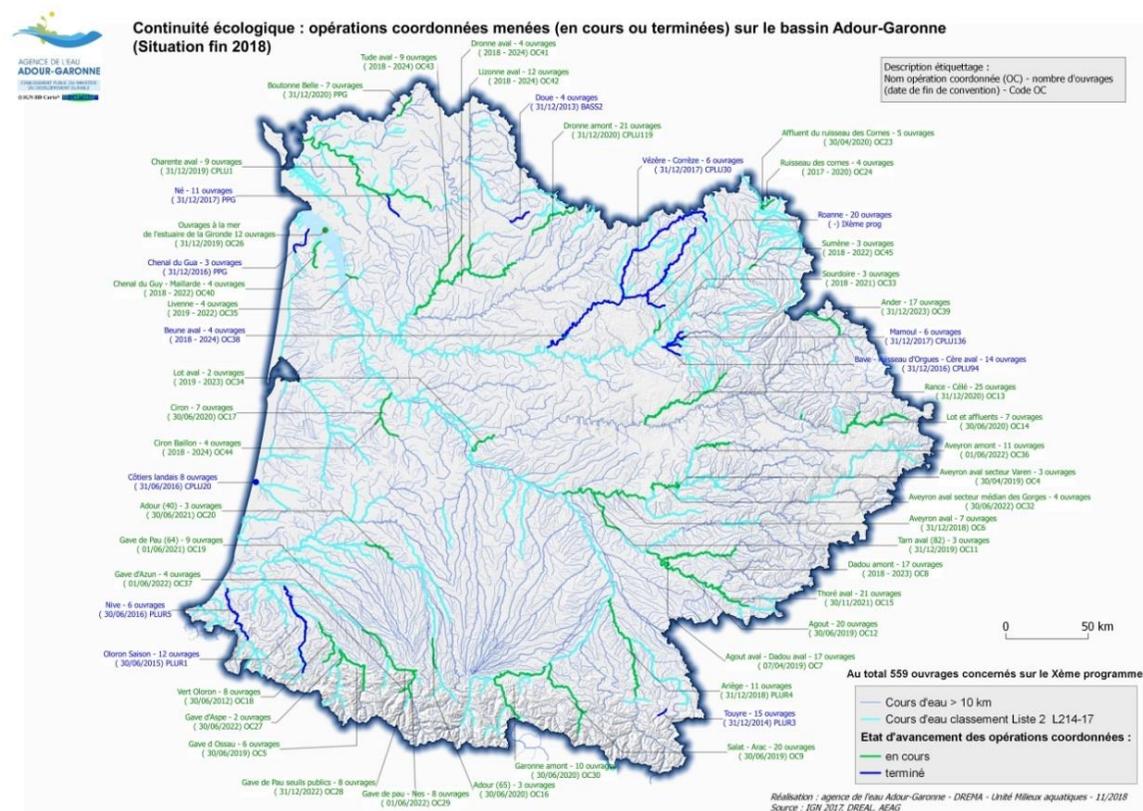
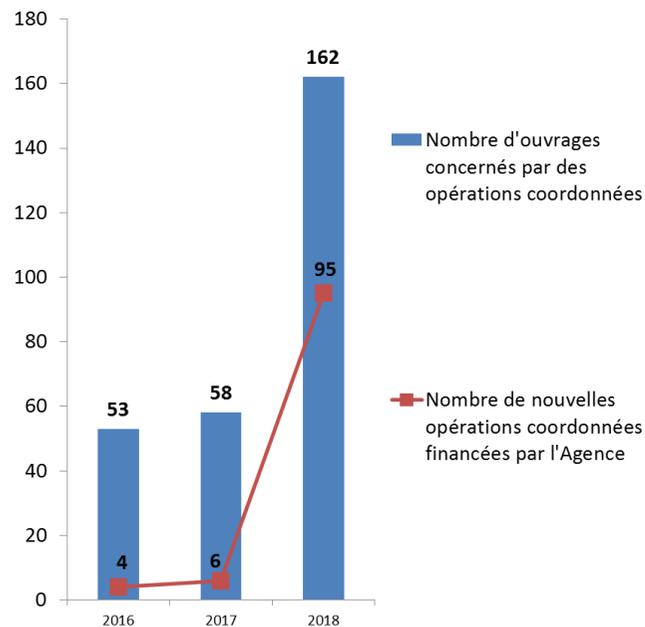
Résultats 2018

Entre 2016 et 2018, 348 ouvrages ont été rendus franchissables pour la continuité écologique avec l'aide de l'agence dont 261 ouvrages situés sur des cours d'eau classés en liste 2. Sur ces 348, 170 ouvrages ont été effacés. Des études préalables à des travaux ont été financées sur 359 ouvrages.

Restauration de la continuité écologique



Opérations coordonnées financées par l'Agence et ouvrages concernés



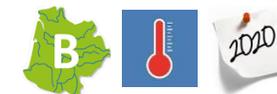
Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne

*Opération coordonnée : lorsque plusieurs propriétaires de seuils et barrages sur un même cours d'eau s'engagent à réaliser dans le même calendrier, les études et les travaux visant à rétablir la libre circulation des poissons.

Résultats 2018

En 2018, 23 opérations coordonnées concernant 162 ouvrages ont été signées. Cela porte à 53 le nombre d'opérations coordonnées en cours sur le bassin, totalisant 473 ouvrages.

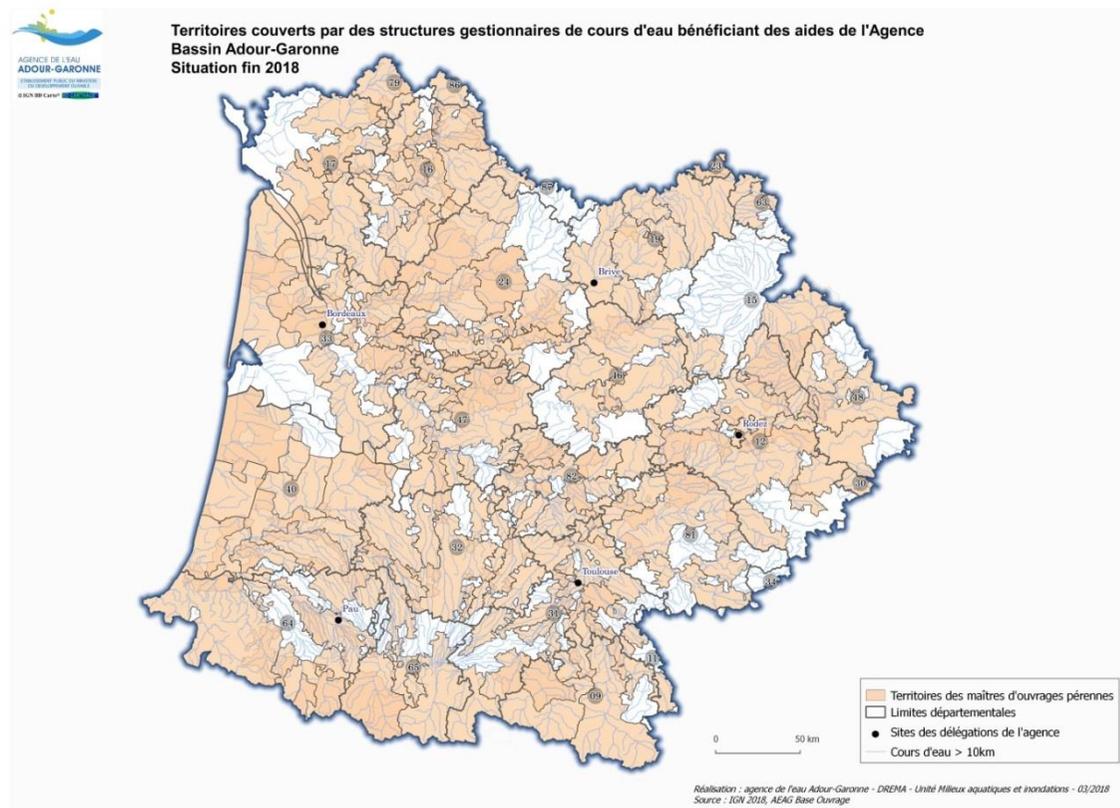
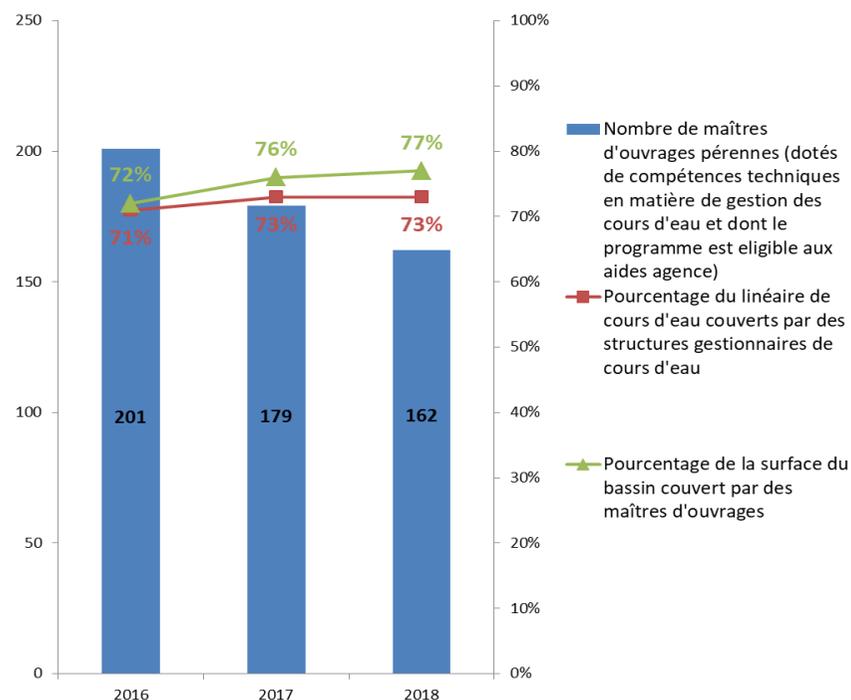
Entretien et restauration des cours d'eau



Descriptif

Il s'agit de suivre les structures de gestion des cours d'eau bénéficiant d'une aide de l'Agence de l'eau notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle compétence GEMAPI, la couverture du bassin par ses structures et le linéaire de cours d'eau couvert par un programme pluriannuel de gestion (PPG).

Territoire couvert par des structures gestionnaires de cours d'eau



Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne

Résultats 2018

Fin 2018, 162 maîtres d'ouvrages bénéficiaient d'un accompagnement financier de l'Agence pour mettre en œuvre un programme pluriannuel de gestion des cours d'eau, ce qui représentait 77% de la surface du bassin Adour-Garonne. Ces évolutions sont liées aux restructurations dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

De plus, 2 057 km de linéaire de cours d'eau ont fait l'objet d'une restauration de ripisylve avec l'aide de l'Agence en 2018.

Fréquentation des cours d'eau par les poissons migrateurs

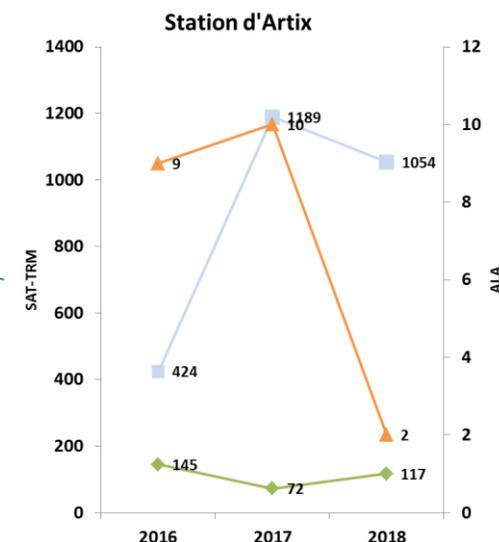
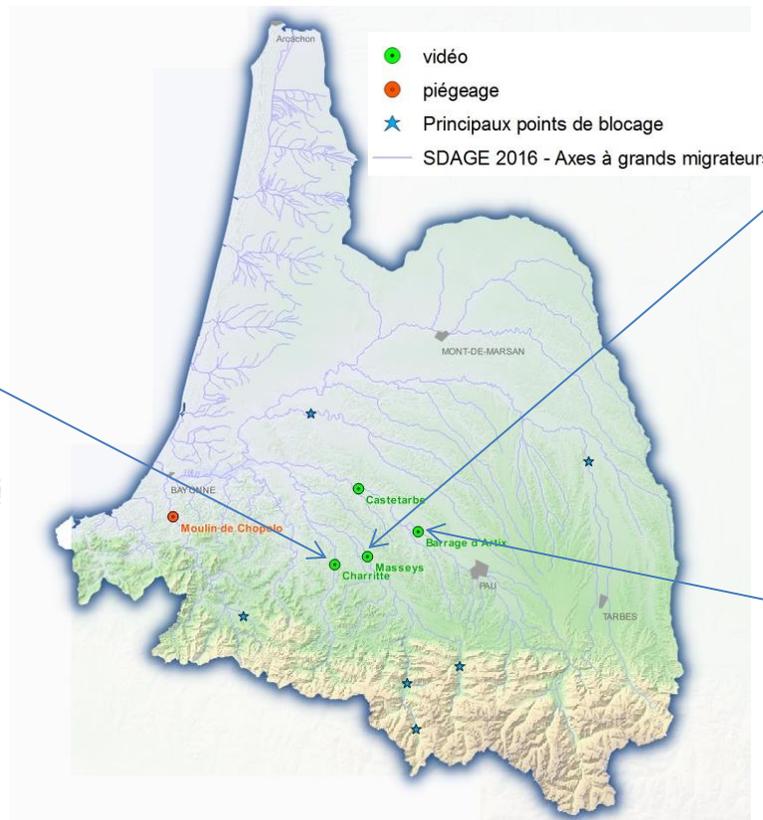
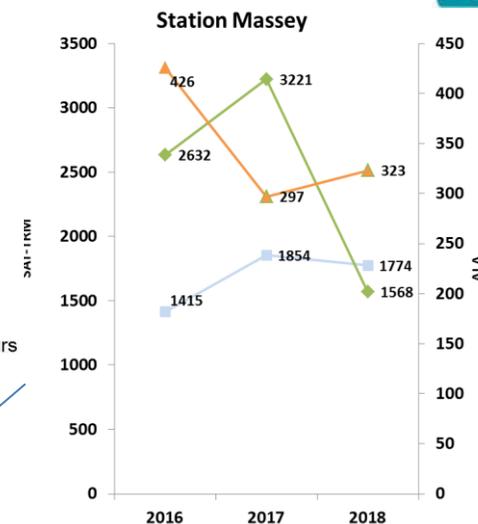
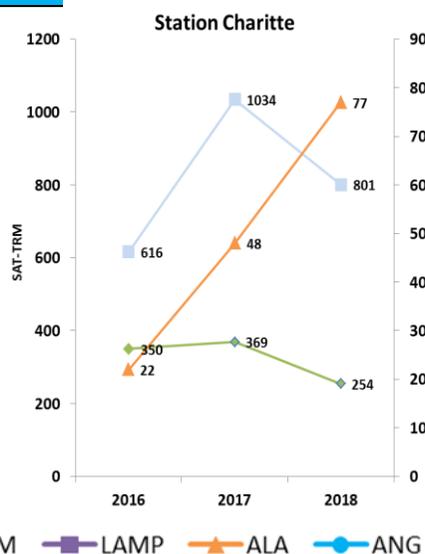
Bassin Adour – côtiers landais



Descriptif

Dans cette thématique, on rend compte des populations de poissons migrateurs amphihalins au niveau des stations de contrôles situées sur les axes migrateurs définis dans le SDAGE 2016-2021.

Saumon atlantique	SAT
Truite de mer	TRM
Grande alose	ALA
Lamproie marine	LAMP
Anguille d'europe	ANG



Source: Agence française pour la biodiversité - MIGRADOUR

Résultats 2018

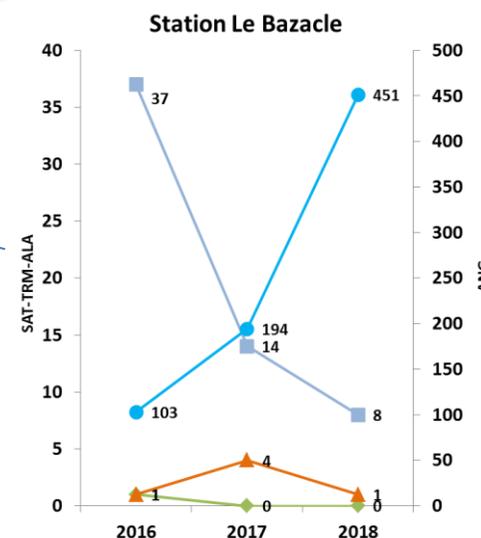
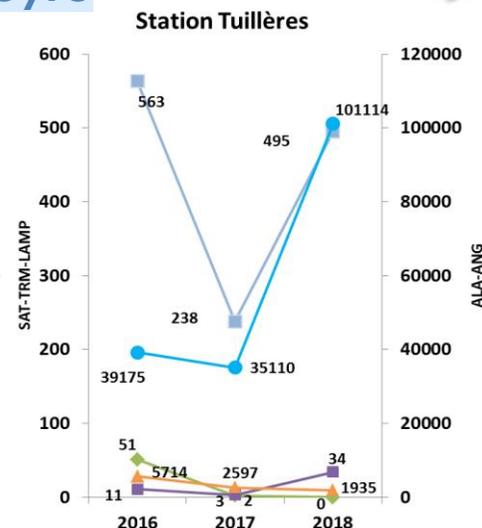
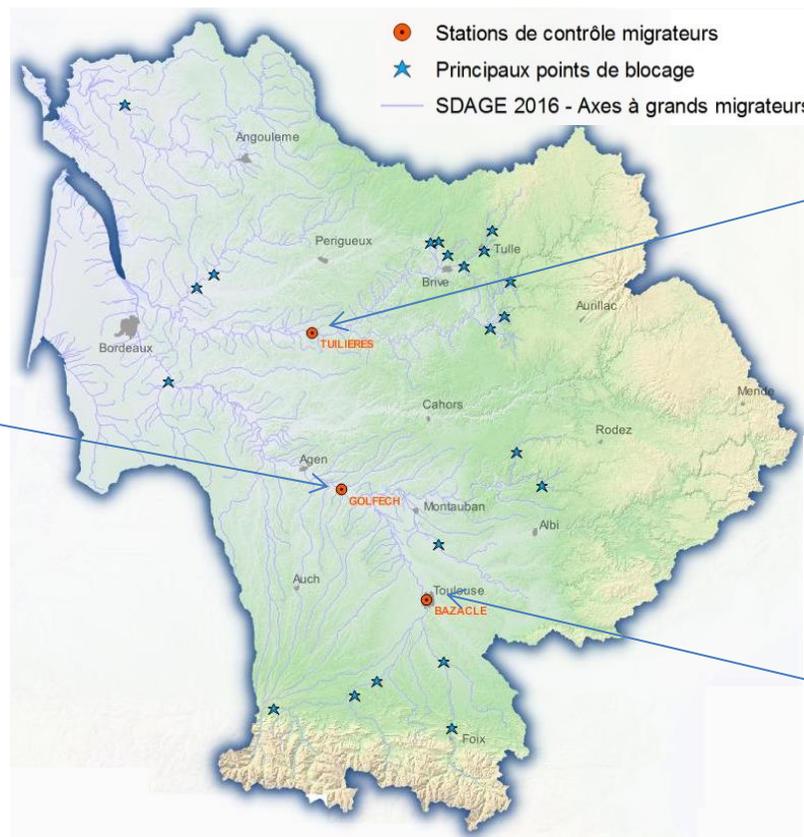
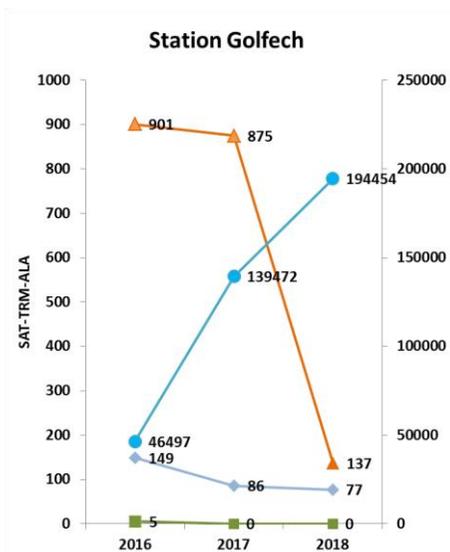
En ce qui concerne le bassin de l'Adour, les populations de saumons sont stables sur le gave d'Oloron et en augmentation sur le Gave de Pau. La truite de mer se répartit de façon différente selon les sous bassins : présence faible sur le gave de Pau, moyenne sur le Saison et assez importante sur le Gave d'Oloron. Pour les aloses et les lamproies, la position assez en amont sur les axes des stations de contrôle ne permet pas d'avoir un suivi pertinent. Des études tendraient à montrer une contribution à l'accueil de la population d'aloses significative des Gaves et moindre de l'Adour.

Fréquentation des cours d'eau par les poissons migrateurs

Bassin Garonne, Dordogne, Charente, Seudre, Leyre



Saumon atlantique	SAT
Truite de mer	TRM
Grande alose	ALA
Lamproie marine	LAMP
Anguille d'europe	ANG



Source : Agence française pour la biodiversité - MIGADO

Résultats 2018

Sur le bassin Garonne Dordogne, les tendances n'évoluent guère : situation très difficile pour les espèces lamproies et aloses, absence de réponse significative aux programmes de repeuplements en saumons sur la Garonne et la Dordogne (les objectifs de restauration ne sont pas atteints). Seule exception, les effectifs d'Anguille sont significativement supérieurs à ceux observés les années précédentes à la faveur des conditions hydro-climatiques. Ils atteignent désormais plus de 100 000 à Tuillères sur la Dordogne et près de 200 000 à Golfech sur la Garonne, mais restent toutefois faibles par rapport aux territoires amont contrôlés par ces ouvrages.

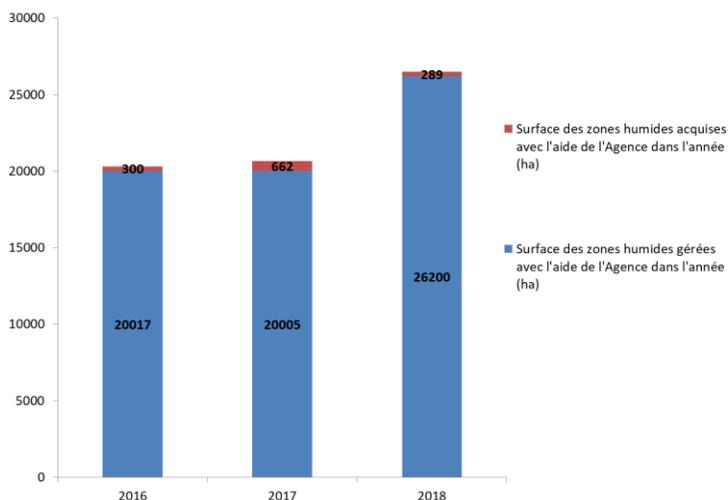
Zones humides



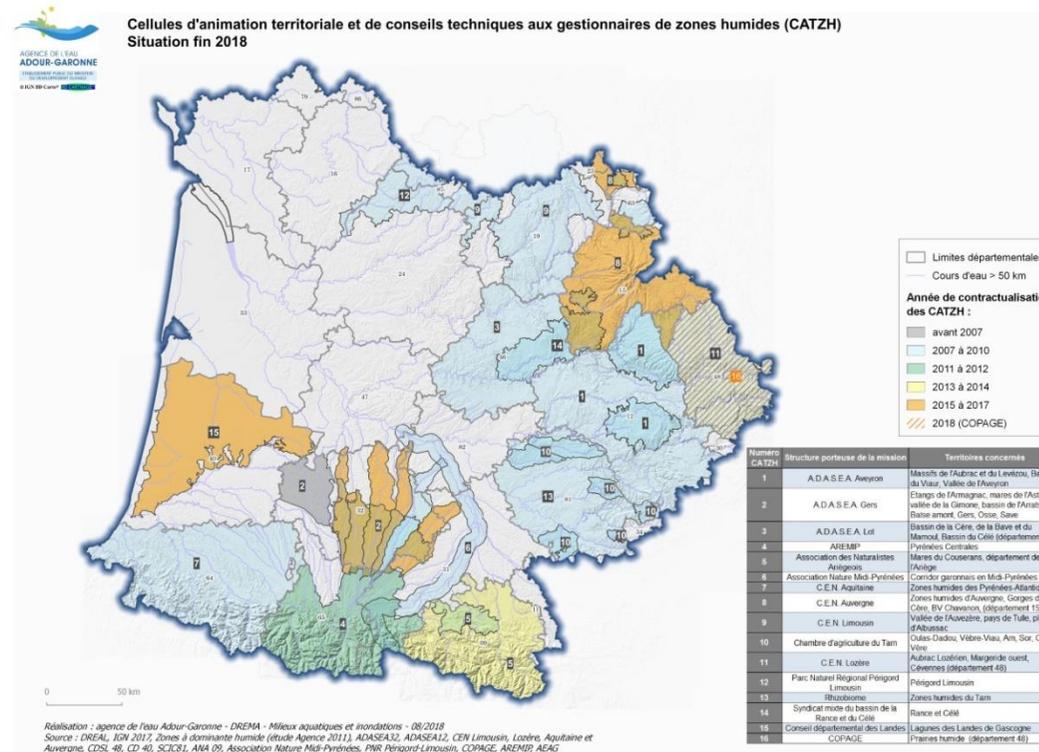
Descriptif

Il s'agit de suivre la mise en œuvre des actions de gestion des zones humides en mesurant l'évolution de la superficie de zones humides conventionnées dans le cadre des CATZH (cellules d'assistance technique aux gestionnaires des zones humides), les surfaces de zones humides gérées ou acquises avec l'aide de l'Agence de l'eau sur une année et la surface de zones humides cartographiées dans le cadre des inventaires. Il indique également la part de surfaces de zones humides gérée ou acquise, avec l'aide de l'Agence, spécifiquement en zone littorale, du fait du rôle tampon que jouent ces milieux humides face aux événements extrêmes que sont la submersion marine ou l'érosion côtière.

Zones humides gérées et acquises avec l'aide de l'Agence



Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne



Résultats 2018

En 2018, 16 CATZH sont actives sur le bassin (création de la CATZH prairies humides de Lozère portée par le COPAGE) et 9680 ha de zones humides sont préservés par 1909 gestionnaires adhérents à leurs réseaux techniques.

En 2018, 26 489 ha ont bénéficié d'aide de l'Agence de l'eau y compris les aides apportées aux réserves naturelles du bassin :

- 26 200 ha de zones humides ont été gérés avec l'aide de l'Agence dont 11 250 ha en zone littorale,
- 289 ha de zones humides ont été acquis avec l'aide de l'Agence notamment par le Conservatoire du littoral (123 ha en zone littorale sur le marais de Talmont sur Gironde), par l'Institution Adour (près de 31 ha riverains de l'Adour) ou encore par le Conseil départemental de la Corrèze (34 ha bord de Dordogne). Cela porte à 1 251 ha de zones humides acquises sur le bassin entre 2016 et 2018.

Un travail de compilation, à l'échelle du bassin, des données issues des inventaires des zones humides a été confié au Forum des Marais Atlantiques: fin 2018, 324 000 ha de zones humides ont été inventoriés sur le bassin soit 50% du bassin couvert par des études d'inventaire.



Descriptif

Cet indicateur permet, en attendant de disposer d'un indicateur exprimant directement le niveau d'artificialisation des sols (loi biodiversité), d'apprécier l'évolution de l'occupation des sols. Lutter activement contre l'artificialisation est une recommandation du plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour-Garonne : suivre de l'évolution de la surface agricole utile (SAU) donc de façon indirecte les surfaces susceptibles d'être artificialisées (et donc imperméabilisées) est une information importante, dans un contexte de pression démographique. Cela s'exprime en nombre d'hectare et en pourcentage de couverture sur le bassin.

Surface agricole utile 2017

- **5,5 millions d'hectares**
- **48% de la superficie du bassin**

Source : DRAAF

Résultats 2017

L'évolution de la SAU (surface agricole utile) est un « proxy » pour apprécier la tendance à l'artificialisation des sols. En 2017, année de référence, la SAU du bassin était de 5,5 millions d'hectares, soit de l'ordre 48% du territoire.



Descriptif

Cet indicateur permet d'apprécier une partie des aménagements paysagers réalisés dans les bassins versants (haies, bosquets, arbres alignés ...) favorable à l'infiltration de l'eau, à la lutte contre l'érosion des sols et au maintien de la biodiversité. C'est une des solutions fondées sur la nature préconisées par le plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour-Garonne. L'information est issue des déclarations des agriculteurs dans le cadre de la politique agricole commune et s'exprime en nombre d'hectare de surface naturelle.

Surface déclarée en infrastructures agro-écologiques 2017

- **Près de 705 000 hectares**
- **13% de la surface agricole utile du bassin**

Source : DRAAF - Surfaces déclarées en 2017 dans le cadre du Registre Parcellaire Graphique (RPG) (hors maraichage, viticulture et arboriculture)

Résultats 2017

En 2017, la surface déclarée dans le cadre du Registre Parcellaire Graphique (RPG – aide PAC) est de 704 794 ha, soit l'équivalent de 12,6% de la surface agricole utile (SAU) et 1% de l'occupation des sols du bassin. Cette surface minimise l'ensemble des infrastructures agro-écologiques présentes sur le bassin puisque ces dernières ne sont pas référencées sur les exploitations agricoles orientées en maraichage, viticulture et arboriculture et dans les périmètres non agricoles.



Descriptif

Cet indicateur permet de suivre, selon une fréquence annuelle, l'évolution de la surface toujours en herbe sur le bassin. Ce type d'occupation du sol, exerçant peu de pression anthropique sur les milieux aquatiques, permet de préserver la qualité de la ressource en eau et favorise l'infiltration de l'eau vers les nappes.

Surface toujours en herbe 2017

- **Près de 2 millions d'hectares**
- **35% de la surface agricole utile du bassin**

Source : DRAAF - Surfaces déclarées en 2017 dans le cadre du Registre Parcellaire Graphique (RPG)

Résultats 2017

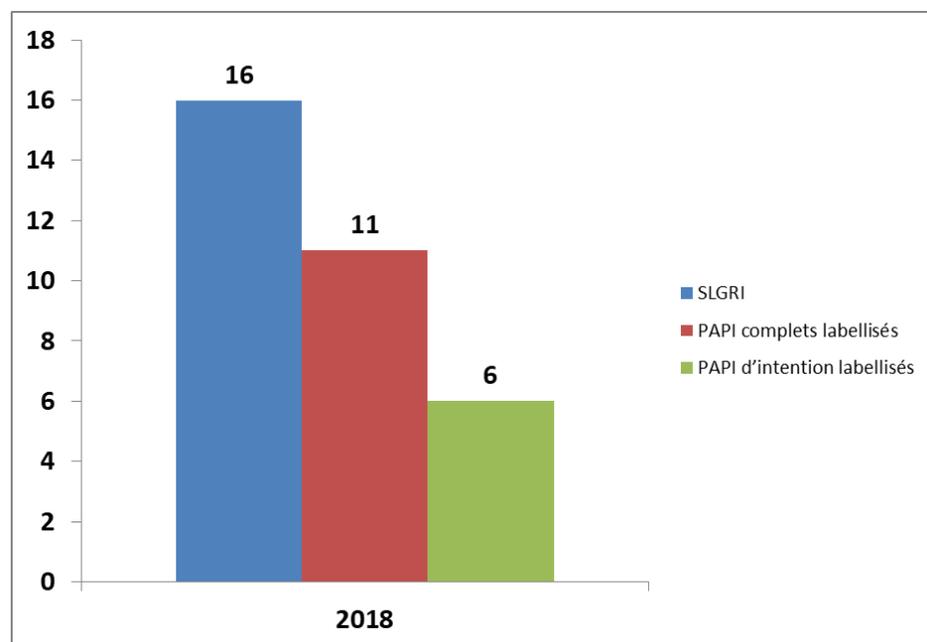
En 2017, les surfaces de prairies, d'estive et de surface toujours en herbe peu productives représentaient 1,9 millions d'ha, soit 35% de la surface agricole utile (SAU) du bassin. Au total cela équivaut à plus de 16% du territoire d'Adour-Garonne. Près de 34 000 exploitations ont plus de 50% de leur SAU en surface toujours en herbe (STH).

Dispositions communes SDAGE-Plan de gestion des risques d'inondation



Descriptif

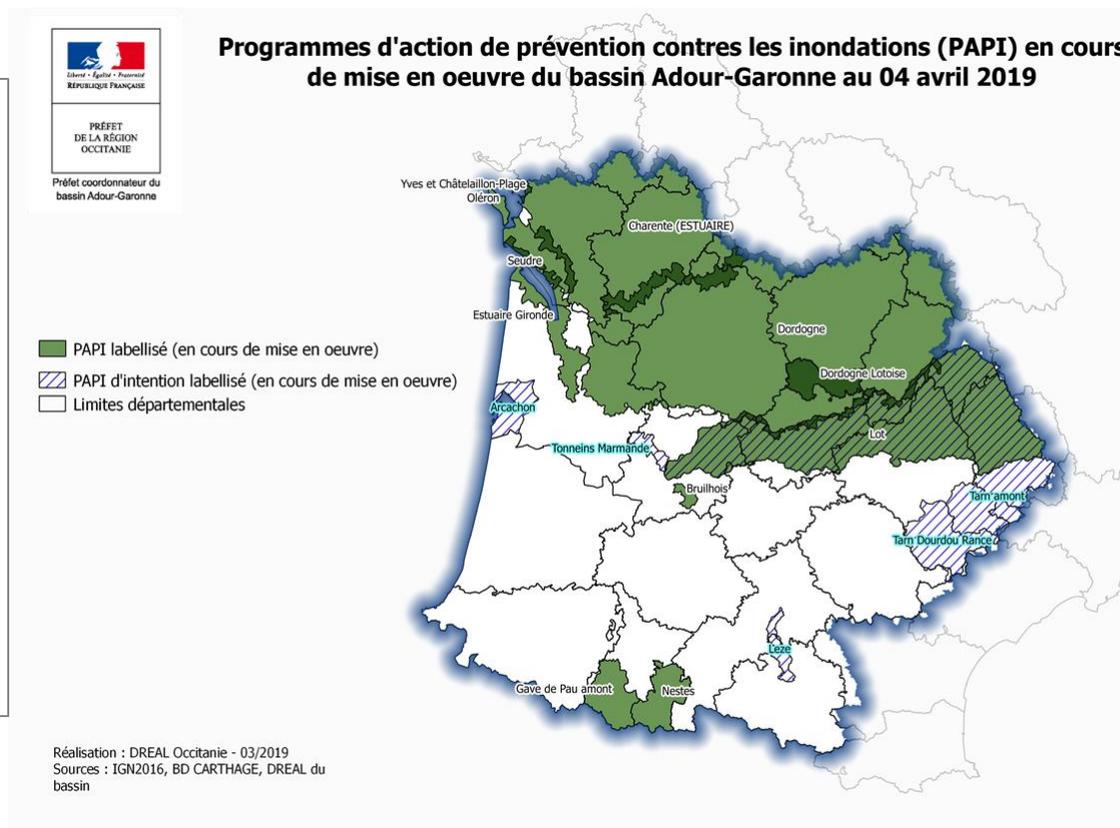
L'indicateur permet de suivre les dispositions communes au SDAGE et au Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) au travers de la mise en place des stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI) et des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI).



Source : DREAL bassin

Résultats 2018

En 2018, 16 SLGRI ont été approuvées sur le bassin Adour-Garonne. 2 SLGRI sur les 18 prévues sont encore à approuver. Un nouveau territoire à risque important d'inondation (Lourdes) a été approuvé fin 2018, une SLGRI devrait être réalisée sur ce territoire. De plus, 6 PAPI ont été labellisés sur la base du cahier des charges « PAPI 3 » sur le bassin en 2018.



SECRETARIAT TECHNIQUE DE BASSIN



Agence de l'eau Adour-Garonne
90, rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4
www.eau-adour-garonne.fr



Préfet coordonnateur du
bassin Adour-Garonne

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Occitanie
1, rue de la cité administrative - Bât. G
CS 80002
31074 Toulouse Cedex 9
www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Agence Française pour la Biodiversité
Direction Régionale Occitanie
97, rue Saint-Roch
31400 Toulouse
www.afbiodiversite.fr